

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **ANTOINE MORISSETTE, président**
 JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DU COMPLEXE DE VALORISATION DES
BIOGAZ ET DE BIOMÉTHANISATION DE WM DE SAINTE-SOPHIE
AU RÉSEAU DE GAZODUC TQM À MIRABEL À MIRABEL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 janvier 2024 à 13 h 30
Le Tapis Rouge
348, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme
et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 JANVIER 2024**

MOT DU PRÉSIDENT

SUSPENSION
REPRISE

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (DM8)

M. Simon Paré-Poupard..... 3

M. Jean-Pierre Finet..... 4

M^e Eugénie Veilleux..... 7

LES ENTREPRISES ROLLAND (DM5)

M. Pascal Meunier..... 13

M. Moustafa Ouyed..... 14

M. Jean-Sébastien Foisy..... 16

M. Marc Charbonneau..... 18

M. ALEXANDRE RICHARD (DM7)..... 27

FRONT COMMUN POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS (DM1)

M. Karel Ménard..... 34

M. Jérémie Rochon..... 36

GREENPEACE CANADA

M. Patrick Bonin (présentation verbale)..... 45

PAUSE
REPRISE

COALITION VERTE

M^{me} SYLVIE CLERMONT (présentation verbale)..... 54**RECTIFICATIONS**

M. FRANÇOIS LAFLAMME..... 58

MOT DE CLÔTURE..... 60

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 JANVIER 2024
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Bonjour, bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation WM de Sainte-Sophie au réseau de gazoduc TQM à Mirabel.

10

D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence, merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

15

Nous avons réservé un peu de temps pour les personnes qui ne se sont pas inscrites et qui aimeraient s'exprimer de façon spontanée, elles pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu...

20

SUSPENSION À 13 h 31
REPRISE DE LA SÉANCE À 13 h 42

25

LE PRÉSIDENT :

Alors, scène 2, prise 2.

30

Bonjour, bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau gazoduc TQM à Mirabel.

35

D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir cet après-midi de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence, merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

40

Nous avons réservé un peu de temps pour les personnes qui ne sont pas inscrites et qui aimeraient s'exprimer de façon spontanée, elles pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet

dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription.

5 Je tiens à préciser qu'au besoin, mon collègue Joseph Zayed et moi-même échangerons avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.

10 D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

15 Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant.

20 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

25 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1-800-463-4732, poste 6. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 24 janvier.

30 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire ou aucune attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

35 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, vous pouvez vous procurer le formulaire à l'accueil; pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du mandat de la commission de même que dans le Facebook Live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

40 Pour cette séance, nous avons cinq inscriptions et le temps alloué pour chaque intervenant est de 15 minutes.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

5 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Simon Paré-Poupard à l'avant.

10 Vous êtes accompagné, vous allez présenter les gens qui vous accompagnent, installez-vous puis on vous écoute.

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
M. SIMON PARÉ-POUPARD**

15

M. SIMON PARÉ-POUPARD :

20 Je peux débiter?

20

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, on est là pour vous.

25

M. SIMON PARÉ-POUPARD :

Bon, bien, premièrement, je vous remercie de nous recevoir dans le cadre de ce BAPE, on est heureux d'être présent pour le BAPE sur le raccordement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

30

Moi, je me présente, Simon Paré-Poupard, coordonnateur du ROEE, le ROEE étant le Regroupement des organismes environnementaux en énergie. Je suis accompagné d'Eugénie Veilleux, avocate au ROEE; et de Jean-Pierre Finet, analyste au ROEE.

35

Le ROEE, c'est un regroupement qui a été fondé en 1997 qui a pour vocation de réagir dans les sphères publiques et juridiques sur différents enjeux; d'environnement, bien sûr, mais surtout d'énergie. On représente actuellement neuf groupes, nommément l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique environnementale, l'AMSÉE; on a aussi l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, l'AQME; Canot Kayak Québec; Écohabitation, la fondation coule par chez nous; Fondation Rivières; Nature Québec; le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, RSN; et le

40

Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, RVHQ.

5 Notre regroupement défend les causes à la Régie de l'énergie, est présent en commission parlementaire et prend la parole lors de BAPE. En l'occurrence, nous avons déjà participé au BAPE de Bécancour où nous remettons en question la mise en service de l'usine pour gérer la demande en pointe.

10 Pour le BAPE de Sainte-Sophie, on est ici pour prendre la parole conformément à nos principes directeurs, on en a deux ici qui sont mis de l'avant. Le premier, c'est la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, qu'ils soient issus de gisements conventionnels ou non conventionnels; et le deuxième principe, c'est que nous défendons le principe qu'il faut faire la promotion de la réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre; le détail vous sera donné par Eugénie et Jean-Pierre.

15 Donc, pour donner suite à la présentation, je vais donner la parole à Jean-Pierre Finet.

20 **REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**
M. JEAN-PIERRE FINET

M. JEAN-PIERRE FINET :

25 Bonjour, merci beaucoup de nous accueillir. Jean-Pierre Finet, je suis analyste et porte-parole pour le ROÉÉ. On intervient surtout, nous, à la Régie de l'énergie, dans les causes d'Hydro-Québec et d'Énergir. Notamment, dans le GNR, on intervient depuis 2017. Il y a une cause à la Régie qui étudie tout l'enjeu du GNR avec Énergir -- du GSR, qu'on dit maintenant, de source renouvelable, et donc, c'est ça, on intervient depuis les tous débuts dans ce dossier-là, donc on est en mesure d'essayer de répondre à vos questions que vous pourriez avoir dans cette perspective-là.

30 D'emblée, notre intervention va déborder un peu, beaucoup du cadre d'analyse qui est établi. Maître Veilleux, ensuite, va vous expliquer un peu plus la raison de ce débordement-là.

35 Et donc, c'est ça, donc pour vous dire, en ce qui a trait au contexte, nous, on a toujours priorisé la gestion écologique des déchets. On pense que des projets comme ça ne sont pas dans la bonne voie, finalement, là, encouragent pratiquement le gaspillage. On partage beaucoup les positions du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, donc réduire avant de produire, et donc, c'est ça, c'est la même chose pour le respect des RRRV : la réduction, d'abord et avant tout; la réutilisation; le recyclage; et à la fin de tout, la valorisation énergétique des déchets. C'est quelque chose qu'on fait parce qu'on a fait les trois premières étapes comme il faut, et non pas, là, de voir dans

la gestion des déchets une nouvelle source d'énergie exploitable à outrance.

5 Nous, on croit que, justement, il y a une espèce d'aspect pernicieux dans toute la commercialisation du GNR qui fait en sorte qu'elle vient verrouiller beaucoup l'utilisation du gaz fossile dans le réseau. Énergir n'a pas réduit substantiellement, du tout, ses émissions de gaz à effet de serre, malgré l'introduction de GNR et malgré les programmes d'économie d'énergie, et donc, non, c'est plutôt pour maintenir la business. T'sais, eux autres, leur objectif, c'est, oui, de réduire les gaz à effet de serre, mais c'est d'abord et avant tout de sécuriser la pérennité de leur réseau. D'ailleurs, dans... pour soutenir ça, l'entente contractuelle d'achat de GNR entre Énergir et Waste Management est basée sur 23 ans, 10 donc vous voyez, là, on compte beaucoup sur un gaspillage perpétuel des ressources.

15 Il faut dire aussi, c'est devenu un peu une façon de... il y a des affaires un peu pernicieuses là-dedans. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais on mesure le caractère environnemental d'une ressource en fonction de son intensité carbone. L'intensité carbone du gaz fossile est de 68 grammes de CO2 équivalents par mégajoule; celle du gaz naturel renouvelable peut être d'un peu moins que ça. Entre autres, ceux qui viennent des lieux d'enfouissement techniques, c'est environ entre 35 et 50 grammes de CO2 équivalents par mégajoule, mais ça peut avoir une intensité carbone négative. Par exemple, le gaz naturel renouvelable qui est issu de biométhanisation de lisier de porc, par exemple, ça peut être moins 50 à moins 100 grammes de CO2 équivalents par mégajoule, donc celui qui est produit par les lieux d'enfouissement techniques n'est pas beaucoup mieux que le gaz fossile traditionnel, et ça, 20 c'est outre les émissions que ça provoque quand on brûle le gaz naturel. Qu'il soit renouvelable ou non, le méthane va produire 1.89 kilogramme de CO2 par mètre cube.

25 Là, avec l'avènement du Règlement sur les combustibles propres, Énergir est tentée puis essaie... finalement, son but, c'est de convertir l'intensité carbone de son gaz naturel renouvelable en unités de conformité de sorte à vendre ça sur les marchés, de les obliger. Les grandes compagnies comme Suncor doivent acheter des unités de conformité pour réduire leur intensité carbone, et une des façons de le faire, c'est de l'acheter de ceux qui commercialisent le gaz naturel renouvelable. Donc, ce faisant, Énergir va extraire de la ressource renouvelable ses attributs environnementaux pour ensuite les 30 vendre à des intéressés sur le marché fédéral, et là, où est-ce qu'on se retrouve, nous, selon nous, et entre autres, selon aussi l'Association des consommateurs industriels de gaz, c'est qu'on se retrouve avec un gaz naturel renouvelable qui a les propriétés environnementales équivalentes à du gaz fossile puisqu'on aura retiré et marchandé, commercialisé ses attributs environnementaux qui le distinguaient du méthane de source fossile. Donc nous, notre prétention, c'est que ça devrait... même le SPEDE 35 devrait s'appliquer à du méthane duquel on aura enlevé l'intensité carbone, ses attributs environnementaux.

40 Je ne passe pas à travers tout le texte parce que je sais qu'on a juste 15 minutes puis je vais à l'essentiel. Pour nous, le gaz naturel, ce n'est pas une énergie de transition. Le fait qu'on rajoute une petite partie de gaz naturel renouvelable, bien qu'on en parle comme si c'était la panacée, ça ne change

rien non plus.

5 Donc, avec les GES que ça comporte et... Bien, d'abord et avant tout, le GNR devrait... on n'est pas contre le GNR, là, on n'est pas contre la ressource renouvelable en tant que telle, c'est son utilisation pour laquelle on est contre; Énergir l'utilise pour perpétuer son usage, l'usage de fossiles dans le marché. Énergir le commercialise et le subventionne auprès de la clientèle résidentielle, commerciale et institutionnelle. Partout où tous ces usages-là qu'on en fait pour la chauffe des locaux puis la chauffe de l'eau, c'est tous des usages qui sont électrifiables avec pas d'émissions de gaz à effet de serre associées, autres que celles qui sont à l'électricité, et ne veut pas subventionner l'usage industriel. 10 Pourtant, il y a 21 % des volumes de gaz au Québec qui sont difficilement électrifiables et pour lesquels la seule solution, c'est le GNR; ou l'hydrogène pur, dans certains cas.

15 Et donc, Énergir fait le contraire de ce qu'ils devraient faire. Ils le commercialisent, ils le vendent à tour de bras aux clientèles qui pourraient être électrifiées puis ne le commercialisent pas davantage auprès de la clientèle industrielle. Donc nous, on préférerait que ça soit réservé auprès de cette clientèle-là. D'ailleurs, la même chose à Bécancour, on fabrique des batteries vertes avec un gaz brun. Bien, c'est la même chose, Énergir ne subventionne pas à l'industrie et pourtant, l'industrie aurait besoin de gaz subventionné pour pouvoir se le permettre.

20 Et en plus, donc dans ce cas-ci... Il me reste encore une couple de minutes? Oui. Donc, c'est ça, il y a encore 98 % de gaz fossile dans le réseau et Énergir veut faire en sorte... en l'attribuant de façon volontaire, veut faire en sorte que les gens fassent semblant, donc, de prétendre de consommer du GNR tandis qu'ils consomment la même affaire que tout le monde, 98 % de gaz fossile. On veut l'attribuer de façon X à Y.

25 D'ailleurs, Énergir demande à la Régie de l'énergie de faire en sorte que tous les nouveaux raccordements ne soient... ne consomment que du gaz naturel renouvelable, et les municipalités avec qui on collabore, nous, refusent de prétendre que les nouvelles constructions vont consommer du gaz naturel renouvelable. Ils savent très bien qu'il y a 98 % de gaz fossile là-dedans.

30 En plus, dans cette perspective-là, Énergir vous dit qu'ils vont réduire de 125 000 tonnes, à peu près, les émissions de GES avec ce projet-là. Ce qu'Énergir ne vous dit pas, par contre, c'est que la consommation équivalente -- la réduction de gaz à effet de serre équivalente de Papiers Rolland, en ce moment, c'est 70 000 tonnes. Donc, Papiers Rolland, ce n'est pas vrai qu'il va être capable de se procurer du GSR à, quoi, 0,72 \$ du mètre cube ces temps-ci qui est, quoi, huit fois plus que la ressource fossile. Donc, eux vont se retrouver à devoir consommer du gaz fossile pour continuer à avoir des opérations rentables, et donc vous ne pouvez pas prendre le 125 000 ou cent vingt-quatre mille quelques mètres cubes de tonnes de réduction comme étant au net, ce n'est pas net du tout.

40 Donc, c'est tout, vous avez vu nos recommandations. Je vais laisser maître Veilleux vous parler

du cadre d'analyse.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)
M^e EUGÉNIE VEILLEUX

M^e EUGÉNIE VEILLEUX :

Merci, monsieur Finet. Donc oui, pour les deux, trois dernières minutes, c'est moi qui vais conclure pour le ROÉÉ. Moi, c'est Eugénie Veilleux puis je suis avocate.

Justement, je fais des représentations à la Régie de l'énergie pour le ROÉÉ, donc oui, j'en ai vu beaucoup des causes du GNR avec Énergir dans les derniers mois, puis bon, l'essentiel du mémoire que je vous invite vraiment à lire avec attention, particulièrement les recommandations; je ne retournerai pas dessus, mais je vous invite à les lire.

Monsieur Finet a pas mal fait le tour du contenu puis moi, je voulais surtout mettre l'accent sur le fait que nous, on a constaté, par la preuve qui a été émise par Énergir sur le site Web du BAPE, qu'on considère que le cadre de l'analyse du projet proposé par Énergir est beaucoup, beaucoup trop restreint puis, pour nous, il n'est pas du tout logique de calculer les GES qui sont émis par un projet par son enveloppe superficielle qui serait, en soi, seulement la construction du pipeline. C'est ça qu'Énergir a fait dans sa preuve. Ils vous ont soumis que, bon, ça ne va presque pas émettre de GES parce que ça va juste mobiliser quelques camions pour aller construire le pipeline, et voici, on en est là, et selon nous, c'est un peu comme essayer d'évaluer les impacts de la mobilité puis du trafic d'un troisième lien en regardant juste le trafic sur un pont. T'sais, ça ne fait pas de sens.

Quand qu'on parle d'un projet de raccordement d'une usine de biogaz au réseau d'Énergir, le BAPE doit inévitablement se poser les questions : OK, mais qu'est-ce qu'on raccorde à quoi; puis pourquoi on le fait aussi?

Puis je vous soumetts que vous, au BAPE, vous avez des très larges pouvoirs, vous êtes investi de larges pouvoirs dans le cadre, justement, des enquêtes que vous menez, puis suivant aussi votre loi qui vous a institué -- c'est la Loi sur la qualité de l'environnement, vous le savez très bien -- le BAPE doit effectuer des constats, mais surtout, il doit dresser un portrait complet des impacts environnementaux qui sont liés au projet, puis ça, je vous dis que quand qu'on parle des impacts environnementaux liés au projet, ça ne peut pas recevoir une interprétation restreinte -- ça, c'est à l'article 6.1 -- puis ça, c'est encore plus apparent quand qu'on regarde l'article 24 de la loi qui dit que le ministre, de toute façon, va devoir prendre en considération la nature du projet -- donc, le pourquoi -- et aussi les émissions de GES qui sont attribuables au projet.

5 Puis... ça fait que ça, ça inclut, en fait, toutes les émissions de GES qui vont être rattachées, possiblement, au projet de WM, mais aussi à la combustion du GNR qui va passer par là, aux effets de : OK, mais qu'est-ce que ça fait de convertir du biogaz en GNR puis ensuite d'envoyer ça pour la pérennisation du réseau d'Énergir? Puis on voit -- comme monsieur Finet vous l'a dit -- qu'Énergir veut surtout ce GNR-là pour le forcer dans sa clientèle résidentielle qui pourrait être électrifiée au détriment d'une clientèle industrielle qui en aurait besoin pour des usages qui ne pourront pas être électrifiés.

10 Puis finalement, je vous réfère aussi, là, quand je dis que quand qu'on parle de l'analyse du portrait complet des impacts environnementaux qui ne peut pas recevoir une interprétation restreinte, par analogie, je vous réfère à une décision de la Cour suprême, Procureur général du Québec contre l'Office national de l'énergie en 1994, qui est une décision assez claire de la Cour suprême qui était en lien avec... c'était une question de licence d'exportation d'électricité aux États-Unis, bon, qui était assujettie à des évaluations environnementales, puis la Cour suprême a conclu que la commission -- par analogie, le BAPE, dans le fond -- a le devoir de se pencher non seulement sur les impacts du projet, mais aussi sur l'orientation et le cours de l'avenir énergétique dans lequel il s'inscrit. Puis ils disent, justement, que de limiter aux effets résultant... Et je cite, là, je suis aux pages 191, 192 de cette décision-là, ils disent que :

20 « [De] limiter l'examen des effets résultant du transport physique même constitue une interprétation indûment restrictive de l'activité envisagée. [...] En fin de compte, il convient que l'Office tienne compte, dans son processus décisionnel, de l'ensemble des coûts environnementaux de la délivrance d'une licence. »

25 « Il devient alors approprié pour l'Office de tenir compte de la source de l'énergie électrique à exporter et des coûts environnementaux associés à la production de cette énergie. »

30 Puis c'est ce que le BAPE avait considéré dans le produit... dans les audiences sur GNL, justement. Ils avaient dit : « Bien, on ne peut pas juste prendre en compte les émissions de GES qui sont liées au tuyau, il faut regarder avant puis après le tuyau.

35 Donc, pour conclure, finalement, je dirais que, comme je l'ai dit, l'avenir énergétique doit absolument être considéré puis des choix stratégiques en matière environnementale doivent être pris, puis on vous soumet qu'on a tous intérêt -- sauf peut-être Énergir, bien évidemment -- à prioriser un approvisionnement local du biogaz puis d'éviter, là, la perpétuité des activités du secteur gazier et vraiment de faire des choix stratégiques dans comment est-ce qu'on va utiliser le biogaz puis quelles entreprises devraient être prioritaires avec un approvisionnement renouvelable.

40 Donc, ça va conclure les représentations puis je vous invite vraiment à poser des questions si vous en avez, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre présentation. Je cède la parole à mon collègue, monsieur Zayed.

5

M. JOSEPH ZAYED :

Merci beaucoup à vous trois, merci à madame Veilleux. Je suis très heureux de vous informer que conformément à votre souhait de nous inviter à lire attentivement votre mémoire, c'est déjà fait. C'est non seulement lu, ça a été également analysé et je vous en remercie.

10

Maintenant, moi, j'aurais deux questions, plus de clarification qu'autrement, mais d'abord une qui a un spectre large parce que j'ai bien compris que votre angle d'attaque des problématiques énergétiques est quand même assez large.

15

Énergir a là une obligation réglementaire d'atteindre 10 % de gaz naturel renouvelable en 2030. Avez-vous pensé à quel titre, si on rejetait ce moyen que... ce projet-là? Est-ce que vous avez réfléchi sur les autres moyens et les autres possibilités qui peuvent être évalués par Énergir pour atteindre cet objectif; et que pensez-vous au sens beaucoup plus large, maintenant, du règlement lui-même?

20

M. JEAN-PIERRE FINET :

Bon, bien votre question est très intéressante. Premièrement, le règlement, c'est un règlement volumétrique qui n'est pas en lien... on a une cible de réduction des gaz à effet de serre et on a un règlement qui n'est pas basé sur la réduction de gaz à effet de serre, mais plutôt sur la quantité plutôt que la qualité, finalement. Donc, de mettre 2, 5, 10 % de GNR, si c'est du GNR de mauvaise qualité, l'impact est relativement ordinaire, là, t'sais. Donc, on pourrait, finalement, dire : « Mettez moins de volume, mais mettez du GNR de meilleure qualité. »

25

Là, Énergir, ce qu'elle achète, en général, c'est du GNR qui est produit hors du Québec : en grande majorité, aux États-Unis, surtout; en Ontario, un peu aussi; très peu localement. Et donc, en alternative, bien, oui, Énergir, en ce moment, est en train de cannibaliser une utilisation judicieuse d'une ressource renouvelable de sorte à la diluer dans son réseau. On parle d'une entreprise qui consomme directement une ressource 100 % renouvelable, et donc, c'est ça, on va cannibaliser ça puis on va déshabiller Pierre pour habiller Jacques.

30

35

Et donc, il y en a d'autre gaz naturel ailleurs. Oui, il y a un déséquilibre offre-demande en ce moment, mais t'sais, à la limite, Énergir, ils pourront prendre ce qui n'est pas consommé par Papiers Rolland. Énergir pourrait très bien l'injecter dans son réseau avec la production de l'usine de biométhanisation tout en laissant Papiers Rolland continuer de consommer son biogaz.

40

Donc, ce n'est pas une catastrophe, là, mais Énergir n'est pas obligé de déshabiller quelqu'un pour pouvoir remplir son obligation réglementaire. Ça ne sera pas sans incidence non plus sur Papiers Rolland, là, je vous invite à les questionner après quand ils vont passer.

5

M^e EUGÉNIE VEILLEUX :

Je peux compléter également. Comme monsieur Finet l'a dit, oui, c'est une obligation qui est volumétrique, mais c'est une obligation qui est aussi proportionnelle. Dans le règlement, on parle de 1 %, 2 %, 5 %, puis quand qu'on vient augmenter la quantité de gaz naturel qui circule dans les tuyaux d'Énergir, bien, on vient aussi augmenter la quantité de GSR qu'ils vont avoir besoin pour se conformer à cette obligation réglementaire là.

10

Puis aussi, je vous dirais, j'ajouterais pour terminer que le règlement, ce n'est pas vraiment dans l'intérêt de nos clients non plus, là, ce n'est pas... Écoutez, c'est un règlement qu'on n'est pas nécessairement en faveur puis... Bien, je vais m'arrêter là, c'est ça.

15

M. JEAN-PIERRE FINET :

Juste pour compléter là-dessus, 95 % du gaz naturel renouvelable en Amérique du Nord est utilisé dans le transport de marchandises lourdes, donc ça devrait vous donner un indice assez que ça n'a pas d'affaire nécessairement dans les réseaux d'énergie de distribution de gaz naturel. Donc, le meilleur impact environnemental, c'est quand on l'utilise, justement, dans le transport de l'industrie lourde.

20

25

M. JOSEPH ZAYED :

Justement, vous abordez pratiquement le point... la seconde question que je voulais vous poser.

30

Dans votre mémoire, je vais vous citer que :

« Le GSR ne devrait pas être utilisé pour le chauffage des espaces -- et vous l'avez bien dit, d'ailleurs -- même en mode biénergie et devrait être réservé aux procédés industriels. »

35

Quel est le raisonnement sous-jacent à cette réservation?

M. JEAN-PIERRE FINET :

Il y a tellement peu de GNR, c'est tellement rare et c'est tellement cher qu'on ne devrait pas l'utiliser dans des usages qui sont plus efficacement décarbonables. Donc si, par exemple, ça vous

40

coûte le double de chauffer au GNR que de chauffer à l'électricité, par exemple, parce que le GNR coûte cher... Bon, je ne dis pas que c'est le cas, là, je ne dis pas que ça coûte le double, mais donc ce n'est pas nécessairement avantageux du côté du client.

5 On a des cibles de décarbonation. Vous avez vu la planète, comment elle est, cet été, avec les feux de forêt, les inondations, et caetera, et caetera, donc il faut faire un meilleur usage. Même Énergir disait ça tout le temps : « La bonne énergie, à la bonne place, au bon moment », et c'est vrai.

10 En mode biénergie, Énergir essaie beaucoup de conserver une utilisation de son gaz dans le marché de la chauffe; cependant, il y a des technologies complètement électriques qui permettent de décarboner complètement le chauffage sans affecter la pointe; entre autres, des technologies comme les accumulateurs de chaleur pour lesquels Hydro-Québec donne des subventions de 22 000 \$ avec une thermopompe. Donc, si vous avez un chauffage central au gaz, quand votre système au gaz viendra à échéance, là, je vous conseille fortement de regarder cette subvention-là d'Hydro-Québec.

15 À l'opposé, il y a 21 % des volumes de gaz au Québec, qui sont tous dans le secteur industriel, qui ne sont pas électrifiables. Il n'y a pas de technologie électrique qui permet de fournir la chaleur, l'intensité de la chaleur d'une flamme, par exemple, que pourrait fournir le méthane. Bon, bien, dans ces cas-là, bien, c'est là où il faut conserver le méthane pour ces usages-là qui ne sont pas électrifiables.

20 Donc, c'est ça, c'est d'où vient le rationnel derrière cette réservation du gaz naturel renouvelable pour des usages qu'on appelle, nous, sans regret.

25 **M. JOSEPH ZAYED :**

Merci. — À vous la parole.

LE PRÉSIDENT :

30 Merci beaucoup à vous trois pour votre intervention, je vous souhaite une belle fin de journée.

M. JEAN-PIERRE FINET :

Merci beaucoup.

35 **M. SIMON PARÉ-POUPARD :**

Merci.

40

M. JOSEPH ZAYED :

Excusez-moi, excusez-moi. Je pensais vraiment que mon collègue allait vous poser une question additionnelle. Enfin, j'ai peut-être mal compris l'entente de tout à l'heure, mais je trouvais quand même que la question était importante.

Celle qu'on devait vous poser, c'est au niveau de vos recommandations. Vous indiquez que... et je vous cite, que :

« *Le projet proposé entraîne des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre liées à la combustion de GNR.* »

J'aimerais également connaître le raisonnement à la base de cette affirmation.

M^e EUGÉNIE VEILLEUX :

Bien, absolument. Bien, premièrement, je pense qu'il faut savoir que si, premièrement, WM doit convertir son biogaz et le purifier pour arriver à un GNR, il va y avoir des émissions supplémentaires seulement pour la conversion, si on veut dire, de ce gaz-là qui était normalement un peu moins pur, si on peut dire, puis qui peut être directement utilisé par l'usine de Papiers Rolland, par exemple, à 50 % de consommation environ, je n'ai pas les chiffres exacts.

Puis également, l'autre impact important que ça a quand qu'on dit « des émissions supplémentaires », c'est que ce qu'on fait, quand qu'on vient donner à Énergir toute cette quantité de GSR-là, c'est de perpétuer son réseau, c'est de grandir le réseau, puis comme ça a été beaucoup discuté, justement, dans le dossier de GNL Québec du BAPE, je vous invite à aller voir, mais c'est que quand que tu fais croître une offre en demande de gaz naturel renouvelable, par exemple, ce n'est pas... c'est l'offre qui croît et la demande va croître également, c'est une augmentation qui va être proportionnelle; tandis que si on réduit l'offre, il n'y en aura pas puis ça va être moins d'émissions de gaz à effet de serre. C'est vraiment une question aussi de croissance du réseau d'Énergir qui, année après année, prend de l'expansion, alors qu'on essaie désespérément de se délier des réseaux gaziers, là.

M. JEAN-PIERRE FINET :

Si je peux compléter, donc oui, c'est ça, c'est le fait qu'il y a quand même une émission de la combustion de cette ressource-là.

M. JOSEPH ZAYED :

De toute façon.

M. JEAN-PIERRE FINET :

5 Oui, et... mais il reste que, c'est ça, si vous regardez les chiffres de vente d'Énergir, ça ne fléchit pas. Même, par exemple, donc c'est ça, on continue d'alimenter des nouveaux parcs industriels, tout ça, puis il n'y a pas plus de GNR qui se consomme là.

10 Je voulais vous dire, si ce n'était même que par le fait que Waste Management, à moins... Si je ne m'abuse, là, de ce que j'ai pu constater, Waste Management, pour produire du GNR avec son usine de biométhanisation, va consommer du gaz fossile, et ça, juste ça, c'est un ajout puis c'est un peu ce qui fait en sorte que le cordonnier est mal chaussé.

M. JOSEPH ZAYED :

15 Merci. — Merci, monsieur Morissette.

LE PRÉSIDENT :

20 OK, merci beaucoup pour votre intervention.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Pascal Meunier.

30 Bonjour à vous tous, monsieur meunier et... OK, oui, c'est vous monsieur meunier?

LES ENTREPRISES ROLLAND DU CANADA

M. PASCAL MEUNIER

35 **M. PASCAL MEUNIER :**

40 C'est moi, monsieur Meunier, oui, Pascal Meunier.

LE PRÉSIDENT :

Bon, donc bienvenue, puis c'est ça, je vous invite à présenter vos collègues.

5 **M. PASCAL MEUNIER :**

Directeur de l'environnement pour Les Entreprises Rolland du Canada. Je suis accompagné de monsieur Moustafa Ouyed, consultant; Jean-Sébastien Foisy, vice-président aux opérations; et Marc Charbonneau, directeur informatique.

10

Écoutez, je vais faire ça rapide, le temps est court. Habituellement, on est en contrôle de notre destinée. Ce qui arrive, des fois, nous surprend, vient chambouler notre présent, notre avenir. On l'a vécu ensemble tantôt, hein, on pensait que le BAPE était pour se dérouler; soudainement, il y a eu une alarme, on est tous sortis. On a pris un temps de réflexion, on s'est regardé, on est sorti; quand qu'on a eu la certitude que tout allait bien, on est revenu.

15

Rolland, aujourd'hui, est ici pour la même chose. On a des signaux d'alarme, on voit qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, on a des questions pour vous et on veut prendre un temps d'arrêt. On veut avoir une bonne réflexion avant de reprendre notre place.

20

Sur ce, je vais laisser monsieur Ouyed vous expliquer, présenter notre mémoire.

25

LES ENTREPRISES ROLLAND DU CANADA
M. MOUSTAFA OUYED

M. MOUSTAFA OUYED :

30

Bonjour, messieurs, dames de la commission, très honoré d'être ici, merci pour le temps que vous prenez d'analyser les choses en profondeur. Je n'irai pas dans... je ne lirai pas le mémoire, mais je veux m'assurer que certains des messages que nous voulions passer sont bien passés, donc on est là pour vous les répéter.

35

Le premier message très important, c'est que -- comme l'ont dit plusieurs prédécesseurs, aussi bien aujourd'hui qu'hier -- nous pensons que le périmètre d'analyse que présente Énergir est insuffisant et ne prend pas en compte un certain nombre d'impacts significatifs que le projet génère et qui doivent être pris en compte, donc le principal étant les émissions de gaz à effet de serre.

40

Lors de la session d'information que le BAPE a organisée, nous avons soulevé cette question. La

question a été posée : « Avez-vous pris en compte les impacts que votre projet va à avoir sur, notamment, Papiers Rolland, l'usine de Saint-Jérôme? » La réponse a été : « Non. » Le BAPE -- la représentante du BAPE a posé la question : « Allez-vous prendre en compte, dans une mise à jour de votre étude, cet impact? » La réponse a été : « Oui. » Aujourd'hui encore, nous regardons les documents qui sont déposés au dossier et on parle d'une quantité éventuelle de 125 000 tonnes de gaz à effet de serre qui serait réduite sur une base annuelle en moyenne pour les 20 quelques prochaines années, sauf qu'il s'agit, selon les calculs d'Énergir, des réductions qui sont basées sur le remplacement d'un gaz naturel fossile chez leurs clients finaux par du gaz naturel renouvelable ou du GSR.

Or, dans les faits, le BAPE et le ministère de l'Environnement ont des outils reconnus, notamment la norme ISO 14064-2 que, d'ailleurs, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Énergie, dans différents programmes, exige aux promoteurs de projet d'utiliser l'approche de cette norme pour calculer les réductions nettes réelles, notamment en prenant en compte les sources, les puits, les réservoirs, c'est une norme internationale. Dans ce cas-là, on considère très peu ce qu'il se passe en amont.

Donc, pour voir un portrait plus global, nous avons pris quelques exemples, notamment la pièce qui a été déposée au BAPE qui est le document de demande d'autorisation d'investissement qu'Énergir a déposé à la Régie de l'énergie dans laquelle, donc, on apprend que ce projet est composé de trois projets. Le premier, c'est celui de poser la nouvelle conduite pour connecter l'usine de Waste Management au réseau de gaz d'Énergir; ensuite, c'est de transformer une partie de la conduite existante qui achemine actuellement le biogaz à Rolland pour acheminer du gaz naturel à l'usine de Waste Management; et enfin, de disposer des parties de conduite non utilisées ainsi que du poste de mesurage, du poste de compression et en disposer -- de façon légale, bien sûr. Je le mentionne parce que c'est une pièce qui a été déposée auprès du BAPE.

Donc, dans ce cas de figure, vous avez effectivement des émissions de gaz à effet de serre à considérer, à savoir les émissions au niveau de l'usine de Waste Management qui reçoit du gaz naturel. La grande question que tout le monde se pose, effectivement : pourquoi pas du gaz renouvelable dans ces cas-là? Et c'est tout à fait faisable. Même s'ils ne peuvent pas le faire en boucle fermée comme ça a été dit ici auprès de vous, on peut imaginer aussi qu'ils achètent du gaz naturel renouvelable.

Deuxièmement, les émissions qui sont dues à l'utilisation de... à la purification du biogaz au-delà de son état actuel, c'est-à-dire de passer d'environ 50 % de contenu en méthane à 98 % de contenu en méthane, donc l'usine elle-même a des émissions, et effectivement, cela augmente les émissions, à ce moment-là, au niveau de l'usine Rolland, puisque si vous autorisez ou si le ministre de l'Environnement autorise le projet qui est en face de nous aujourd'hui, cela veut dire la mort définitive de la conduite de biogaz actuellement existante qui dessert les papeteries Rolland et c'est de forcer l'entreprise Rolland -- de la forcer -- à utiliser du gaz naturel fossile, et donc à augmenter ses émissions de gaz à effet de serre, et ceux-là ne sont pas des émissions qui sont comptabilisées.

Donc, ce qu'on demande, c'est de demander à Énergir de revoir sa feuille de calcul et de respecter la norme ISO 14064-2 afin que le BAPE et le ministre puissent avoir un portrait réel des vraies réductions.

5 Le deuxième message très important que nous voulons vous passer, c'est que ce projet, actuellement, se base sur un certain nombre d'hypothèses et nous vous faisons part du fait que certaines de ces hypothèses très cruciales sont encore en cours d'évolution et ne sont pas définitives. Nous vous citons deux.

10 Une, le fait qu'Énergir aurait accès à 100 % de biogaz qui est produit au site d'enfouissement, ce qui veut dire l'arrêt définitif de la livraison du biogaz au site de Papiers Rolland à Saint-Jérôme. On vous le confirme, les discussions sont toujours en cours, il y a eu même des échanges la semaine passée pour continuer à alimenter en biogaz l'usine de Rolland à Saint-Jérôme. Ce n'est pas gagné, mais les canaux de discussion sont toujours ouverts, et surtout, des canaux de représentation de Rolland qui fait
15 valoir que c'est la logique, c'est la logique environnementale, économique et sociale de continuer; comme l'a exprimé Waste Management pendant des années lors de l'obtention de leur permis, de continuer à alimenter Rolland. Ça, ce n'est pas quelque chose qui est encore réglé, mais Énergir part du principe que le biogaz sera tout disponible.

20 Le deuxième, c'est justement l'élimination ou la transformation de la conduite qui alimente actuellement en biogaz l'usine de Saint-Jérôme. Énergir est en train de faire en sorte de pouvoir en disposer, elle dépose une demande d'investissement, ils ont commencé à considérer ça auprès de vous comme un acquis, alors que Rolland est actuellement en train de refaire des représentations auprès des
25 autorités, auprès des organismes nécessaires, pour empêcher cette conversion parce qu'ils veulent garder cette conduite, ils veulent garder cette position.

Donc, la demande, elle est très simple, c'est de laisser le temps nécessaire à ce que ces hypothèses qui sont vraiment fondamentales soient validées, confirmées avant de pouvoir autoriser ce projet qui élimine complètement cette option.

30 Le dernier message, le plus important, monsieur Meunier a commencé à en parler, c'est la volonté de Rolland de continuer à maintenir et même améliorer sa performance environnementale historique parce que ça fait 20 ans qu'ils consomment du biogaz. Donc, je laisse monsieur Foisy vous parler un peu du coeur de ce que ressent Rolland dans cette situation.

35

LES ENTREPRISES ROLLAND DU CANADA
M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY

40

M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY :

5 Donc, bonjour, Jean-Sébastien Foisy, vice-président des opérations pour l'entreprise Rolland. Donc, je pense que c'est important que je me déplace aujourd'hui ici pour venir réaffirmer un petit peu la position de la compagnie. Donc, on a entendu certains intervenants qui ont fait des bonnes interventions.

10 Donc, monsieur le président, juste pour vous dire, l'usine Rolland, c'est une usine qui est implantée à Saint-Jérôme depuis 140 ans -- plus de 140 ans, en fait. Donc, un des éléments importants qui a permis la viabilité de l'usine dans les moments difficiles... On sait que l'industrie de pâtes et papiers, ce n'est pas toujours facile; dans le début des années deux mille, ça a été compliqué, puis même aujourd'hui, ça l'est encore. Bon, bien, un des éléments clé, c'était l'utilisation du biogaz. On s'entend, nous autres, on est une entreprise qui vient promouvoir la fibre de bois, donc les ressources renouvelables, donc le biogaz fait partie intégrante, nous autres, de notre stratégie de marketing au fait d'être un acteur de développement durable au niveau des pâtes et papiers.

20 Donc, on utilise le gaz naturel depuis 20 ans, comme on a dit, puis ça, c'était suite à l'implantation d'un projet d'investissement majeur entre des acteurs de la région. C'est un projet qui avait du succès puis aujourd'hui, avec le projet d'Énergir, on parle de retirer le biogaz et aussi éliminer complètement les infrastructures essentielles à la distribution, donc on vient défaire, en fait, ce qui s'est fait il y a 20 ans qui était un projet de succès, tant qu'à nous, là, pour l'entreprise. Donc... puis ça, c'est surtout sans avoir considéré les impacts sur notre entreprise, donc ça s'est fait un petit peu en catimini, d'une certaine façon, puis on n'a pas été impliqué dans ces décisions-là. Donc, pour nous, ce serait une erreur majeure qui va nous coûter des millions de dollars puis qui met, d'une certaine façon, l'entreprise en péril.

30 Je vous rappelle que l'usine de Saint-Jérôme, 300 employés au Québec, est intégrée avec deux usines de recyclage de papier : donc, une usine à Lévis, rive-sud de Québec; une usine aux États-Unis. On a huit centres de collecte maintenant, qu'on a acquis au cours de l'année, dont deux au Québec. Ça fait qu'on parle d'un total de 600 emplois, dont 450 emplois au Québec, donc ce n'est pas une petite entreprise. On est quand même, là, une entreprise qui fait notre place de plus en plus au Québec et on veut grossir et, encore là, promouvoir le développement durable.

35 Donc, ça fait maintenant plusieurs mois, nous, à l'interne, là, qu'on essaie d'évaluer l'impact de ce projet-là et de la perte du biogaz pour pouvoir garder, si vous voulez, une viabilité pour l'entreprise, puis au moment actuel, on n'a pas de solution. Donc, comme je vous dis, on a un contexte économique difficile depuis la dernière année, cette année, puis pour nous, c'est un problème majeur, donc tel que le projet est présenté, c'est certain qu'il va y avoir des préjudices pour Rolland. Donc, on est toujours en négociation, comme on disait, avec Waste Management pour pouvoir garder, conserver ce biogaz-là qui, pour nous, est très important.

5 Donc aujourd'hui, moi, je suis ici pour venir demander, monsieur le président, au BAPE puis au ministère de l'Environnement de prendre le temps de bien évaluer les impacts du projet d'Énergir sur notre entreprise; évidemment, au niveau environnemental, comme on l'a dit, au niveau économique et social, donc de stopper ce projet-là dans sa forme actuelle. C'est mon message, merci.

10 **LES ENTREPRISES ROLLAND DU CANADA**
M. MARC CHARBONNEAU

M. MARC CHARBONNEAU :

15 Bonjour, messieurs; bonjour, madame. Moi, ma famille, on travaille ou avons travaillé chez Rolland depuis des décennies, des décennies et des décennies. On est passé à travers plusieurs défis, il y a eu plusieurs crises au cours des années, mais on peut dire qu'on a été des précurseurs, hein, parce qu'on en parle, on en a parlé tantôt, avec Waste Management, avec Gaz Métro, on s'est mis ensemble, on a innové pour trouver une solution pour aider à sauver l'entreprise il y a 20 ans de ça, on travaillait en collaboration avec ces gens-là, puis aujourd'hui, je ne peux pas concevoir qu'on ne fait pas
20 partie de l'équation. Pourquoi on n'est pas capable de nous considérer dans l'équation, c'est-à-dire de mesurer les conséquences et l'impact des choix ou des décisions qui ont été prises pour le futur de la région, alors que nous, on fait partie de la région depuis 140 ans et on a toujours fait partie et collaboré avec ces gens-là?

25 Je pense qu'on ne peut pas se permettre aujourd'hui de perdre une entreprise parce qu'on n'a pas voulu regarder, dans l'équation, les impacts que ça aurait de ne pas la considérer. C'est mon message aujourd'hui, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

30 Merci à vous quatre. Si vous permettez, on va intervenir un peu avec vous, on a quelques questions; mon collègue, monsieur Zayed, également.

35 Je vais commencer avec une question qui touche à un élément qu'on a lu dans votre mémoire puis que vous avez présenté en lien avec, en fait, la situation qui prévaut depuis le début de l'année, là.

40 Donc, dans les deux dernières semaines, vous dites être forcés, là, d'utiliser du gaz naturel fossile. Est-ce que, pour vous, il y a d'autres possibilités? Est-ce que, par exemple, la possibilité d'acheter du gaz naturel renouvelable, ce serait une éventualité; auquel cas, qu'est-ce que ça impliquerait pour votre entreprise?

M. PASCAL MEUNIER :

Effectivement, c'est une possibilité; cependant, économiquement, pour nous, ça ne serait pas viable.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Deuxième question, qui est un peu dans cette suite-là, on m'a appris, là, avec les différents intervenants au cours des audiences que les besoins en méthane ont fluctué beaucoup au cours des années, là, chez Rolland, chez Papiers Rolland. Est-ce que vous pouvez nous faire un petit topo de la situation? Par exemple, dans les cinq dernières années, là, de vos besoins, comment ça a évolué, qu'est-ce que... puis peut-être les raisons aussi qui expliquent cette variation-là de besoin en biogaz? Je dis en méthane, mais bon, en biogaz aussi pour être plus général.

M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY :

Oui, parfait. Donc, monsieur le président, c'est ça, Entreprises Rolland ici, à Saint-Jérôme, c'est une vieille usine, on s'entend, qui était possédée par Cascades dans le temps. Il y a eu un petit peu abandon, un peu, des investissements sur une certaine période d'années avec Cascades; nous, on a repris l'entreprise.

Quand que je suis arrivé... Moi, ça fait 10 ans que je suis pour l'entreprise. Quand qu'on est arrivé, évidemment, on a commencé à refaire des investissements, ça a pris un peu de temps, évidemment, ça fait qu'on est passé des 250, 300 tonnes par jour dans les dernières années, là, puis là, évidemment qu'on a monté ça à 500 tonnes par jour; même, on peut faire 550, on a vu des 600 tonnes par jour. Donc, on a presque doublé la productivité de l'entreprise, je vous dirais, là, il y a peut-être trois ans de ça.

Là, évidemment, il y a eu le COVID, des années difficiles, comme je vous disais, puis c'est certain que si on regarde l'année passée, 2023, ça a été une des années les pires pour les pâtes et papiers. Le prix de la pâte vierge, tout a *dropé* puis c'était des dégringolades, donc ça a été... pas juste pour nous, ça a été difficile pour tout le monde.

Donc, si on regarde vraiment la dernière année, les derniers mois, c'est certain que ce n'est pas la bonne base, mais si on regarde il y a deux ans, trois ans, les consommations qu'on a prises, c'est certain que ça a augmenté parce que la production, comme je vous dis, elle a doublé.

M. PASCAL MEUNIER :

5 Si je peux ajouter aussi, il y a eu des années qui ont été... On pourrait vous sortir les données, d'ailleurs, là, très positives où est-ce qu'on tirait le maximum. Par contre, à certains moments, il y a eu certaines problématiques au niveau de la distribution, et non pas de la consommation, qui ont fait en sorte qu'on n'a pas été capable de consommer le biogaz. Le biogaz était disponible chez WM; le consommateur, nous, étions en mesure de le brûler; mais entre les deux, il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas.

10 **M. MOUSTAFA OUYED :**

15 Donc, juste pour vous confirmer, on a regardé les analyses sur les émissions de gaz à effet de serre de l'usine depuis de nombreuses années. Comme vous le savez, il y a un système obligatoire de déclaration d'émissions de gaz à effet de serre au Québec et Rolland a toujours été, depuis 2010, depuis que le système existe, en dessous du 25 000 tonnes.

20 Donc, c'est toujours autour de 10 000 tonnes par année qui représente environ, en moyenne, à peu près 10 à 20 % -- 10 à 15 % de ses besoins énergétiques qui sont comblés par le gaz naturel fossile pour des raisons plus opérationnelles, mais le biogaz a toujours répondu à près 80 % et plus -- 86 %, qu'on avait calculé -- des besoins énergétiques de l'usine.

25 Et les deux dernières années -- donc, 2022, 2023 -- dû à des problèmes du distributeur, il n'y a pas eu assez de livraisons, ce qui a eu un impact énorme sur Rolland puisqu'ils ont dépassé, donc, les 25 000 tonnes de gaz à effet de serre, sont devenus réglementés par le marché du carbone, doivent payer des fortunes pour couvrir leurs émissions de gaz à effet de serre.

30 Donc, le portrait récent n'est vraiment pas représentatif. La réalité, c'est que 80 % des besoins énergétiques sont comblés par le biogaz depuis de nombreuses années.

LE PRÉSIDENT :

35 Vous avez éveillé ma curiosité, vous vous en doutez, mais vous avez parlé des problèmes de distribution. Juste pour bien comprendre le circuit, bon, chez WM, on produit du biogaz, est-ce qu'il est purifié sur place puis ensuite, il vous est acheminé ou il est purifié rendu à votre usine? Puis là, vous avez évoqué l'idée d'un problème entre les deux, là, je ne sais pas si vous pouvez être plus précis, détailler ce qui se passe exactement?

M. MOUSTAFA OUYED :

40 Je vais laisser la parole, juste être clair. Donc, Rolland a un contrat d'approvisionnement de la

molécule de Biogaz auprès de Rolland et un contrat de distribution avec Énergir, donc c'est comme si vous achetez un bien et que vous demandez à un transporteur de venir vous le ramasser, mais je laisse...

5 **M. PASCAL MEUNIER :**

Donc, le bien était disponible, mais le transporteur avait des difficultés à le transporter.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Puis au niveau de la purification, ça se fait à la source?

15 **M. PASCAL MEUNIER :**

Ça se fait à la source, mais c'est à 50 % de méthane.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait, merci, très clair, je vais laisser la parole à monsieur Zayed.

M. JOSEPH ZAYED :

25 Je vous remercie pour votre présentation. Donc, pour faire suite, donc c'est WM qui est responsable de la purification?

25

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Oui.

30 **M. JOSEPH ZAYED :**

Qu'est-ce qui arrive quand vos besoins énergétiques baissent, vous communiquez avec WM pour lui indiquer de baisser jusqu'à tel pourcentage, c'est bien ça?

35 **M. PASCAL MEUNIER :**

On est en communication constante, ils sont en mesure de voir nos besoins constamment.

40

M. JOSEPH ZAYED :

5 D'accord. Par rapport à ces pourcentages d'utilisation, mon collègue vous a posé une question, vous avez répondu de façon qualitative, mais j'aimerais bien que vous reveniez avec des réponses quantitatives. Il vous avait demandé, sur un horizon quinquennal, quelle était la proportion, la fraction de biogaz ou de méthane -- parce qu'il y a quand même une différence assez notable -- que vous utilisiez.

10 Alors, dans les personnes précédentes, mais c'est quand même... c'est du oui-dire, ce n'est jamais comme si ça venait de vous, on nous avait dit, entre autres, qu'au cours des cinq dernières années, ça serait 50, 50, 50, 50 et 25 la dernière.

M. MOUSTAFA OUYED :

15 OK. Donc, juste pour être très clair, donc Rolland sait la quantité qu'ils consomment par rapport à leurs besoins, donc il y a un *meter*. Maintenant, la quantité que Waste Management produit, ce n'est pas...

M. JOSEPH ZAYED :

20 Non non. Non non, je ne parle pas de...

M. MOUSTAFA OUYED :

25 OK.

M. JOSEPH ZAYED :

... ce qu'elle produit, WM.

M. MOUSTAFA OUYED :

30 Oui, oui, donc vous dites la proportion. Donc, 100 % de ce qui est reçu comme biogaz est consommé. 100 % du méthane reçu chez Rolland est consommé chez Rolland.

M. JOSEPH ZAYED :

35 Mais vous savez quand même combien vous en recevez, quelle fraction vous en recevez de WM, non?

40

M. MOUSTAFA OUYED :

Oui. La fraction de leur production?

5 **M. JOSEPH ZAYED :**

Oui.

10 **M. MOUSTAFA OUYED :**

Non, on ne sait pas combien...

15 **M. PASCAL MEUNIER :**

On n'a pas cette information.

M. MOUSTAFA OUYED :

20 ... Waste Management gère son site. Nous, mettons, on a besoin de 100, on va lui dire : « On a besoin de 100 », il le sait. Mais est-ce qu'il en a produit 200, est-ce qu'il en a produit 150, Rolland n'a pas la capacité de savoir. C'est comme n'importe quel bien, vous commandez...

M. JOSEPH ZAYED :

25 D'accord.

M. MOUSTAFA OUYED :

30 ... une quantité de produit, mais vous ne savez pas combien l'usine fabrique au-delà de votre commande. C'est une commande puis... Par contre, on sait, selon la présentation au BAPE et au ministère de l'Environnement qui a été faite par Waste Management, qu'ils évaluent que c'est environ 60 % de leur production qui est acheminée qui correspond au besoin énergétique de Rolland. Donc, c'est à travers les documents de Waste Management qu'on sait qu'en moyenne, depuis les 20 dernières

35

M. JOSEPH ZAYED :

40 D'accord. Vous avez indiqué également dans votre mémoire que depuis le début de l'année -- donc, on parle de deux semaines, à toutes fins pratiques -- 100 % de l'énergie du gaz utilisé, c'est du gaz naturel non renouvelé.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Exact.

5

M. JOSEPH ZAYED :

Donc, depuis le début de l'année, même si les discussions sont ouvertes, il n'y a plus d'approvisionnement.

10

M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY :

C'est exact. Donc, je crois... Nous, on était en arrêt durant le temps des fêtes, jusqu'au 8 de janvier, puis la conduite a été fermée dans cette période-là, donc on n'a plus accès au biogaz.

15

M. JOSEPH ZAYED :

Et dans les discussions que vous avez avec WM, est-ce qu'il y a une intention de l'ouvrir jusqu'à ce que les biogaz soient envoyés -- puissent être envoyés éventuellement dans la conduite d'Énergir?

20

M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY :

En fait, c'est ce qu'on souhaite, c'est ce qu'on regarde aujourd'hui avec eux.

25

M. MOUSTAFA OUYED :

Donc, à l'heure actuelle, Rolland est prête à recevoir le biogaz, à payer pour, mais Rolland ne reçoit pas le biogaz.

30

M. JOSEPH ZAYED :

Le mal que ça vous fait, c'est un mal... je comprends que c'est un mal symbolique, est-ce que c'est également un mal économique?

35

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Définitivement.

40

M. JOSEPH ZAYED :

Pouvez-vous nous mettre au parfum un peu?

5 **M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY :**

Bien, je ne sais pas si on peut dire les chiffres, mais on parle de gros sous.

10 **M. PASCAL MEUNIER :**

Oh, oui.

M. JEAN-SÉBASTIEN FOISY :

15 Mensuellement parlant, c'est énorme.

M. MOUSTAFA OUYED :

20 Donc, en fait, il faut garder à l'esprit que d'un côté, il y a une grande différence de prix entre le gaz naturel fossile et le biogaz. Il y a aussi une énorme, à ce moment-là, différence avec du gaz naturel renouvelable, comme vous savez, 19 \$ du gigajoule, mais il y a aussi le fait qu'en consommant du gaz naturel fossile, ça augmente les émissions de Rolland qui tombe, à ce moment-là, dans le mécanisme du marché du carbone et qui se doivent de payer pour des droits d'émission qu'ils n'ont pas prévus.

25 Pire encore, malheureusement, Rolland tombe dans une craque -- si vous me permettez l'expression -- en ce sens que les droits gratuits auxquels ils auraient droit en tant qu'émetteur, comme tous les émetteurs, sont toujours calculés sur la base de l'historique des émissions; en fait, de l'intensité d'émission d'une société. Donc, on va regarder... historiquement, c'est de 2007 à 2010, mais dans leur cas, on va regarder il y a deux ans, il y a trois ans. Leur historique à eux, c'est l'utilisation du biogaz, donc très faible émetteur, ce qui fait que les droits d'émission ne tiennent pas compte des émissions réelles et ils vont être donnés sur la base de leur historique d'émission. Comme leur historique est très faible, ils ont été un très bon citoyen corporatif, les droits d'émission auxquels ils vont avoir -- qu'ils ont droit sont très faibles aussi.

35 Il y a eu des représentations au Ministère pour dire que ce n'était pas prévu dans le règlement que, pendant 20 ans, on consomme très peu de... on émet très peu de gaz à effet de serre puis, d'un seul coup, on est obligé d'émettre. Mais là, on est sanctionné comme si qu'on l'avait fait volontairement. Pour l'instant, on a une fin de non-recevoir, le règlement est ce qu'est le règlement, le règlement ne prévoit pas ça. Donc, leur facture à eux est de loin encore beaucoup plus supérieure que n'importe
40 quelle autre entreprise de leur secteur qui serait déjà un émetteur depuis longtemps. Donc eux, ils sont

doublement impactés par le fait aussi que le règlement leur oblige à acheter beaucoup plus de droits d'émission que n'importe quelle entreprise dans leur situation ou dans leur secteur.

M. JOSEPH ZAYED :

5

Rappelez-moi encore quel est le pourcentage de GNR qui sert à vos besoins énergétiques?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

10

Si on recule, deuxième année, troisième année en arrière, on parle d'à peu près 98 % de notre énergie thermique qui était le biogaz.

M. JOSEPH ZAYED :

15

Merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Merci à vous quatre pour votre intervention, bonne fin de journée.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Merci.

25

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

30

La prochaine intervention se fera par vidéo, donc ce sera de la part de monsieur Jérémie Rochon qui est accompagné et qui pourra nous présenter la personne ou les personnes qui l'accompagnent.

Donc, monsieur Rochon, la parole est à vous.

35

... Est-ce que, monsieur Rochon, vous m'entendez, vous nous entendez ici dans la salle?

Peut-être, pour donner une chance à l'équipe, est-ce que, monsieur Rochon, vous pourriez ouvrir votre micro et votre caméra? Je pense que c'est ça le problème.

40

Sinon, je pense que je peux passer au prochain intervenant le temps qu'on règle les petits pépins techniques qui ont l'air à se passer, il y a peut-être quelqu'un qui est en salle ici qui pourrait venir à l'avant, ce serait monsieur Alexandre Richard.

5 Donc, pour... on va vous prendre puisque vous y êtes, monsieur Richard, en attendant de régler les pépins techniques, donc bienvenue, prenez place. Donc, nous sommes là pour vous, vous avez 15 minutes pour votre présentation, donc à vous la parole.

10

M. ALEXANDRE RICHARD

M. ALEXANDRE RICHARD :

15 Bonjour, tout le monde, je suis content d'être ici cet après-midi pour donner mon opinion par rapport au projet.

20 Donc, il y a des points importants. En fait, je n'ai pas eu trop, trop de réponses à mes questions durant la première partie de l'audience, puis en gros, probablement que vous avez déjà lu mon mémoire, je vais faire mon gros possible pour le résumer.

25 Donc, en gros, ce qui me chicote le plus par rapport à ce projet-là, c'est vraiment au niveau de la robustesse de l'étude d'impact. Donc, en gros, moi, ce que j'ai vu, je ne suis pas un expert dans ce domaine-là, mais c'est sûr qu'à la phase 1 de l'étude à même un site d'enfouissement, quand je vois qu'ils n'ont pas procédé à une phase 2, à ce moment-là, je me dis que ce n'est pas une étude d'impact qui est robuste.

30 Par la suite, je pense que monsieur Morissette ou monsieur Zayed a posé une question à l'équipe qui a créé cette étude d'impact là puis on a aussi vu qu'en fait, les gens qui ont fait cette étude-là, ils ont expliqué qu'ils n'avaient pas utilisé de méthode pour pondérer, en fait. Donc, j'ai cherché un peu, il y a un ami qui m'a prêté un livre, puis en fait, la pondération dans une étude d'impact... Je pense que vous parliez du tracé à ce moment-là, c'est ça qui m'a attiré l'oeil un peu par rapport à ça. Dans ce livre-là, ici, je vais citer juste un petit passage, c'est L'évaluation des impacts environnementaux, un outil d'aide à la décision, qui est écrit par Gaétan A. Leduc et Michel Raymond. C'est un ouvrage de référence, là, pour les études d'impact. Donc, c'est inscrit à la page 180 :

35 *« Toute comparaison rigoureuse doit nécessairement reposer sur une agrégation et une pondération préliminaire. »*

40 Ça, c'est un peu la base, puis en première partie, bien, on a vu que les gens qui ont fait l'étude,

5 bien, n'utilisaient pas de pondération, donc je me suis dit : peut-être que... Ces deux indices-là me disent que peut-être que la commission pourrait aller fouiller un peu pour voir c'est quoi les procédures, on en a parlé en première partie de l'audience; comment, aussi, le Ministère fait pour dire : « Ces experts-là, ils ont déposé une étude, elle est recevable. » Donc, en gros, on n'a pas eu de réponses à nos questions puis j'aimerais ça que la commission porte une attention particulière là-dessus, s'assurer que...

10 Moi, en gros, derrière ça, je me dis, j'ai participé à d'autres audiences publiques puis il y a aussi un point qui est vraiment important que je veux amener, c'est que ce site-là de Waste Management ne fait peut-être pas partie, selon ce que vous interprétez du projet, mais il est vraiment partie intégrante parce que c'est lui qui va amener l'énergie dans le gazoduc. Donc, c'est vraiment, là... Si on installe des installations permanentes sur le site de Waste Management, bien, nécessairement, il faut faire une étude de caractérisation de l'ensemble du terrain puis ça pourrait nous apporter l'opportunité, en fait, d'avoir une évaluation du passif environnemental qui, lui, constitue, en fait, un legs aux générations futures, un legs extrêmement négatif qui, un jour, il va falloir aller le décontaminer.

20 Je sais qu'il n'y a pas de projet de décontamination de site d'enfouissement qui est en cours, mais veut veut pas, un jour ou l'autre, toutes ces membranes-là, elles vont arriver à la fin de leur vie utile puis on ne peut pas penser qu'on peut s'en aller avec l'énergie issue du gisement sans avoir enlevé les détritiques qu'on a enfouis, ça ne fait aucun sens. Je comprends qu'on ne le fera pas en cinq minutes, en un an, en cinq ans, en 10 ans, mais il faut commencer à y penser maintenant.

25 Là, ce projet-là, d'ailleurs, dans le dossier qui a été déposé à la Régie de l'énergie, bien, c'est clair, ils expliquent... Je ne l'ai pas par coeur, là, mais en gros, ils expliquent que le projet, il est lié. Si vous lisez comme il faut dans la demande qui a été déposée à la Régie de l'énergie, c'est bien inscrit que le projet de gazoduc s'inscrit dans le projet de production de gaz, donc il est vraiment lié. Je ne comprends pas pourquoi que les deux projets, il y en a un qui a été déposé selon l'article 22 -- je ne sais pas trop, là -- il a été déposé à part du projet d'oléoduc. C'est vraiment un projet, la même chose que le projet GNL Québec. On s'entend que... Vous, vous avez le pouvoir de vérifier ces deux projets-là en même temps, je crois, là, vous pouvez l'interpréter comme vous voulez, puis c'est que je veux amener comme point.

35 Donc, deuxième point, bien là, c'est ça, les solutions de rechange, elles ont été... elles n'ont pas été déposées. Dans la directive PR2.1, en fait, ils ont juste proposé, probablement, des tracés différents ou je ne sais même pas s'ils en ont déposé, mais bref, ils n'ont pas eu l'imagination très, très fertile, là. On s'entend, quand qu'on fait une étude d'impact, il faut être rigoureux. Prenez le temps de lire l'ensemble de ce livre-là, L'évaluation des impacts environnement, c'est un outil d'aide à la décision. C'est sûr qu'il faut... On ne peut pas dire : « On dépose un projet comme ça », sans le comparer à d'autres projets qui pourraient être mieux pour la société, surtout dans le cas d'un important gisement d'énergie comme ça.

5 Donc, troisième point, c'est l'usage du gaz. Donc, en gros, au début -- vous pouvez aller relire ma demande de requête -- je me disais que ça ne faisait pas de sens de brûler du gaz en torchère, puis finalement, bien, tout au long du projet, je me suis dit : peut-être que ça fait... ce n'est pas si pire que ça. On a appris que... bon, selon ce qu'on a appris, il y aurait à peu près 50 % du gaz qui serait déjà valorisé à la Rolland puis l'autre, il est torché par les torchères sur le site de Waste Management -- excusez.

10 Donc, en gros, mon idée, c'est si l'énergie s'en va à Rolland, qui est 100 % du gaz naturel renouvelable puis qu'ils créent du papier avec ça, et que l'autre partie est torchée, si on prend 100 % de ce gaz-là, qui est le projet qui est déposé, qui est présentement déposé, puis qu'on l'envoie dans le gazoduc pour aller chauffer des *outlets* ou des magasins à une piastra, c'est quoi qui... en quoi qu'il va y avoir moins d'émissions? Ça va juste, si on ne contrôle pas l'usage de l'énergie... Comme là, on sait ce qui se passe avec, là. On a du gaz 100 % renouvelable, selon les définitions, qui s'en va chez la Rolland, puis là, on veut aller le dissiper dans un réseau de gaz qui est, entre autres, un mélange de gaz de schiste qu'on ne sait pas trop d'où que ça vient, d'un peu partout, qui est à 98 % importé puis qui représente 15 % de l'énergie qui est importée au Québec. Ça ne fait aucun sens. On va aller injecter une petite quantité pour après aller propulser des usages qui vont générer encore des GES, ça fait que je ne suis pas sûr que ce n'est pas mieux de juste le torcher, là, c'est ça que je me dis.

20 Je vais vous laisser le soin de faire l'analyse rigoureuse, puis juste en regardant le tuyau, en fait, qui est en question, mais en regardant ça dans l'ensemble, si on prend cette énergie-là, on l'exporte à l'extérieur de Sainte-Sophie, on l'envoie à Mirabel; à Mirabel, on le rentre dans un *outlet* puis un magasin à un dollar, puis là, c'est quoi que ça fait, ça, les impacts? Il y a des gens qui viennent acheter les choses puis les choses, ils les rejettent dans le site d'enfouissement, puis là, on prend le gaz naturel puis on fait marcher le gros camion. Hein, c'est ça qu'on fait, on fait marcher le gros camion. Il y a 600 allers-retours au site de Sainte-Sophie par jour, si je ne me trompe pas. J'ai lu ça sur un document du MTQ, là, ils ont des gros problèmes par rapport à ça.

30 Puis ça, entre autres, je n'en ai pas parlé dans mon mémoire, mais c'est sûr que toute cette infrastructure-là, c'est une infrastructure trop grosse. Ça nous éloigne, en fait, de la réduction à la source puis on va être dépendant encore de camions immenses pour amener des détritrus un peu partout; entre autres, sur le site. Que ce soit pour valorisation, ou enfouissement, ou autres, ça ne fait pas de sens.

35 Donc, je vous offre d'aller regarder plus globalement, en fait, puis de tenir compte de ces deux projets-là ensemble, puis entre autres, il y a une demande, là, de caractérisation du terrain. C'est sûr qu'il faut avoir une idée du passif environnemental qui va générer le gaz pour s'en aller dans ce tuyau-là, ça ne fait pas de sens.

5 Là, j'ai appris que... je pensais que c'était un projet de 100 millions en tout, ces deux projets-là; là, on est rendu à 200 millions, là. Je pense qu'hier, j'ai entendu quelqu'un dire qu'on était à 200 millions à peu près. Si on prend ces 200 millions-là puis qu'on compare avec une solution de rechange qui réduirait à la source notre dépendance énergétique, entre autres, et notre dépendance à la surconsommation, dans le fond, si ces 200 millions-là seraient injectés là-dedans, bien, on réduirait à la source nos besoins d'avoir à traiter ce biogaz-là.

10 Parce que c'est sûr qu'il ne faut pas oublier la hiérarchie des RRRVE. On est à la fin, là, dans la valorisation du gaz. Je ne comprends pas. Je vous laisse le soin d'aller voir tous les investissements qui ont été mis puis tout le temps homme, les temps de fonctionnaires qui ont été mis, si la majorité est dirigée vers la réduction à la source, je ne suis pas sûr. Je ne suis pas sûr qu'il y a une coopération intergouvernementale présentement, je pense qu'il n'y a personne qui se parle. Il y a des gens qui n'arrêtent pas d'investir dans des projets pour créer du pécule puis au bout de la ligne, bien, on se ramasse qu'il y a plein d'impacts qui s'accumulent, incluant les impacts de ce projet-là sur les milieux agricoles, sur les milieux humides. Je vais laisser le soin à d'autres collègues de parler des milieux humides, puis tout ça, mais ça ne fait aucun sens.

20 Donc, en gros -- je ne sais pas je suis rendu à combien de temps, là -- l'idée aussi, j'ai sorti un point par rapport à avant de commencer tout ça. Ça, ça me tenait à coeur au début de... je pensais pouvoir parler à quelqu'un de la Caisse de dépôt et placement du Québec ici. J'ai fait une demande pour qu'il y ait quelqu'un qui soit assis à la table des intervenants, ça n'a pas eu lieu. Ce n'est pas grave, je vais vous laisser le soin, encore, de faire ces vérifications-là, comment que les investissements... T'sais, la Caisse de dépôt, c'est nous, là, on est détenteur d'Énergir. C'est nous qui va décider qu'on démantèle ce réseau-là de gaz, mais il faut que les gens qui dirigent cette entreprise-là, la Caisse de dépôt, ils nous déposent au moins les données; les 16 principes du développement durable, comment qu'ils sont appliqués, avant de prendre des décisions, avant de dire : « On dépose ça pour convoquer les citoyens à venir ici. » Je ne comprends pas comment ça fonctionne. Peut-être que je suis débutant, mais ça ne fait pas de sens, là.

30 Donc, en gros, c'est ça, je vous ai invité à aller lire ce livre-là avant de poursuivre puis... Oui, c'est ça, c'est une demande aussi en même temps, ça nous prendrait un BAPE générique sur l'avenir énergétique du Québec parce que là, c'est tout le temps la même chose qui se répète dans tous des projets séparés. Donc, c'est ça que ça nous prend. L'usage de l'énergie, c'est vraiment important. Ce que je vous ai parlé tantôt, là, faire brûler en torchère ou comment on va utiliser le gaz naturel, surtout du gaz naturel renouvelable qui est très rare, si on l'utilise... Si vous me diriez : « OK, on va faire un tuyau puis on va s'en servir pour créer les infrastructures qu'on n'aura plus besoin d'énergie après. Par exemple, on va isoler les bâtiments, on va utiliser ce gaz-là pour créer les matériaux durables qui vont durer 500 ans. » Ah, bien là, je dirais : « Peut-être. » Mais là, là, ça va être dissipé carrément partout, ça ne fait aucun sens.

Donc, je pense que je vais conclure avec ça. Il me reste combien de temps?

LE PRÉSIDENT :

5 Il vous reste deux minutes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

10 Bon. Donc, en gros, je vais conclure avec ça, c'est entre autres pour ça qu'on est ici. Une autorisation de construction de ce gazoduc aura pour effet de permettre à Waste Management de poursuivre ses enfouissements, alors qu'il est tout à fait possible de choisir de faire autrement. Oui, peut-être que la rentabilité pécuniaire sera définitivement moindre, voire peut-être nulle ou négative pour les initiateurs; par contre, la protection de la biodiversité et l'espoir de léguer un passif environnemental réduit aux générations futures n'ont pas de prix.

15

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, monsieur Richard, pour votre intervention. Monsieur Zayed a quelques questions pour vous.

20

M. JOSEPH ZAYED :

25 Oui. Merci, monsieur Richard. J'imagine que je ne suis pas le premier à vous informer que vous avez une syntaxe, des fois, qui est difficile à comprendre; ça prend, des fois, deux ou trois fois la lecture d'un paragraphe pour bien le saisir. Il y a un paragraphe où j'ai été tenu à l'échec et j'aimerais que vous le clarifiiez pour moi pour commencer.

25

M. ALEXANDRE RICHARD :

30 Pas de problème.

M. JOSEPH ZAYED :

Ensuite, on touchera une question plus pragmatique, là. Vous dites :

35

« *Si nous acceptons la perpétuation du statu quo...* »

M. ALEXANDRE RICHARD :

40 Oui.

M. JOSEPH ZAYED :

« ... le verrouillage du patrimoine immatériel se poursuivra sous une apparence de valorisation. »

5

Je vous avoue que j'ai lu ça au moins trois fois, là, puis je la relis encore une quatrième fois pour la présenter, qu'est-ce que vous entendez?

M. ALEXANDRE RICHARD :

10

Ce que je veux dire par là, c'est qu'en gros, bien, le patrimoine immatériel, en fait, là, c'est tout ce qu'on fait au présent : c'est nos habitudes, c'est ce qu'on lègue de génération en génération. Présentement, si... Ce que je veux dire par là, c'est que, par exemple, si on appliquerait la réduction à la source puis que ce serait reconnu comme patrimoine immatériel, en fait, bien, on pourrait perpétuer nos... on pourrait changer nos habitudes, en fait, c'est ça l'idée. Là, c'est comme... ce n'est pas reconnu. Vous pouvez me répéter ce que j'ai écrit encore? Je vais tenter de vous l'expliquer. C'est assez clair pour moi, mais je comprends que ce n'est pas facile pour vous.

15

M. JOSEPH ZAYED :

20

Bien, j'ai commencé à comprendre avec ce que vous venez de dire.

« Si nous acceptons la perpétuation du statu quo, le verrouillage du patrimoine immatériel se poursuivra. »

25

M. ALEXANDRE RICHARD :

Le verrouillage, c'est dans le sens que je veux dire que présentement, on est scellé dans nos habitudes de consommation. On consomme de l'énergie quatre fois, par rapport... si on se compare au monde, on s'entend. Il ne faut pas comparer aux meilleurs, mais si on se compare à la moyenne globale, ici, au Québec, on consomme quatre fois plus d'énergie qu'ailleurs. Donc, en gros, là, si on continue, si on accepte ce projet-là, ce gazoduc-là, ça veut dire : bien, c'est bon, on continue à consommer quatre fois trop d'énergie, puis oui, on va réduire un peu, mais pas trop, t'sais. C'est un peu ça, un peu, qu'on voit tout le temps dans la plupart des projets.

30

35

Donc, en gros, l'idée par rapport à ça, c'est de dire : « OK, on peut-tu faire autrement? » Il y a d'autres solutions. J'ai proposé, dans mon mémoire, par exemple, au lieu de prendre l'énergie puis de l'exporter à l'extérieur du gisement, bien, logiquement, qu'est-ce qu'on fait? On est capable de faire des trains de procédé, OK, on a déjà... Il ne coûte rien, là, c'est notre énergie qui est là, on a tous jeté des déchets à cet endroit-là. Je comprends que là, présentement, c'est un propriétaire privé qui l'a, mais on

40

prend cette énergie-là puis on s'arrange pour traiter les déchets puis libérer de l'espace puis d'arrêter de demander des demandes d'autorisation d'enfouissement.

5 C'est ça que je veux dire par le statu quo. C'est comme... même le Ministère, en fait, le MELCCFP, vous fouillerez, là, il ne voulait pas qu'il y ait plus que 10 millions de mètres cubes qui soient autorisés pour ce site-là puis on en a 18 qui a été autorisé. Pourquoi? Pour que ce soit rentable d'arriver au quatrième palier de la hiérarchie des RRRVE. Ça ne fait pas de sens, là, aucun sens.

10 **M. JOSEPH ZAYED :**

J'aurais une deuxième question, monsieur Richard. Vous indiquez également que des solutions de rechange temporaires ou permanentes sont envisageables afin de valoriser la part du biogaz. Quand vous dites « sont envisageables », auxquelles vous faites référence?

15 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

20 Je fais référence à une qui est... Là, on a entendu tantôt... bien, je ne veux pas parler des autres mémoires, là, mais on a entendu tantôt parler que la Rolland, elle faisait du papier, c'est un exemple. Puis Waste Management, vous avez demandé hier... vous avez posé une question, vous lui avez demandé : « Est-ce que vous avez eu d'autres projets? » Ils ont eu d'autres projets. Allez fouiller dans les dossiers de la CPTAQ, ils ont eu un projet de serre, OK, ils voulaient faire pousser des tomates. On s'entend que faire pousser des tomates au Québec en hiver, ça n'a pas de sens non plus, mais c'est déjà mieux que de l'exporter pour l'envoyer dans un *outlet*, c'est mon avis. Mais cette énergie-là, là, ils ont déjà pensé l'utiliser. Tantôt, ils ont... hier, ils ont parlé qu'ils voulaient l'intégrer à leur routine de camionnage, ce qui, tant qu'à moi, ne fait pas de sens parce que ça contribue à engorger la 158.

30 Mais on s'entend que cette énergie-là, elle peut être utilisée à d'autres fins puis c'est ça qui est important, c'est ça notre avenir énergétique. Vraiment, il faut décider ce qu'on va faire avec cette énergie-là, elle est précieuse, là. On en a juste... si on arrête d'enfouir, admettons, dans le meilleur des mondes, dans 10 ans, il n'y aura plus de déchets, on va faire avoir une économie circulaire. Cette énergie-là, on en a besoin puis on pourrait l'utiliser, par exemple, pour faire un train de procédé pour enlever les déchets, ce qui n'est probablement pas impossible.

35 J'ai fouillé dans d'autres documents, là, je pense que vous en avez parlé dans l'état des lieux de la gestion des résidus ultimes, le MELCCFP n'envisageait pas faire du *mining*, enlever les déchets pour créer de la place, parce qu'il y a avait trop d'enjeux, mais je pense qu'il va falloir commencer à y penser parce que c'est clair que si on ne veut pas laisser ce legs-là aux générations futures, il va falloir mettre nos culottes puis il va falloir aussi évaluer ce passif-là.

40 Je ne demande pas grand-chose, moi, je veux juste avoir un état des lieux exact. Le site de

5 Sainte-Sophie, c'est combien de sol contaminé qu'il y a là, combien de déchets, comment qu'on évalue
le volume, comment que ça va prendre de temps excaver ça. Ça va être des milliards, je le sais, puis ça
ne sera pas envisageable à court terme, mais il faut au moins le savoir pour pouvoir l'intégrer dans notre
économie, puis là, on va arrêter d'en jeter des déchets quand qu'on va savoir que ça coûte ça. Là,
10 présentement, on fait n'importe quoi, je le sais, là. La semaine passée, j'ai jeté un truc puis là, je me
suis dit : bien, ça n'a pas de sens, mais je l'ai fait pareil. Quand qu'on va avoir le vrai coût, on va dire :
« OK, ce carton-là, ça coûte 33 \$ le mettre dans le bac de recyclage », bien, peut-être qu'on va le
réutiliser 154 fois puis qu'on ne le jettera pas dans le détritit pour créer... Après ça, il va créer du
biogaz, je comprends, là, mais ce n'est pas une noble utilisation des ressources.

M. JOSEPH ZAYED :

Merci beaucoup, monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci, monsieur Richard, je vous souhaite une belle fin de journée.

On va tenter de retourner en ligne auprès de monsieur Jérémie Rochon du Front commun
québécois pour une gestion écologique des déchets qui est potentiellement accompagné.

25 Est-ce que vous m'entendez, monsieur Rochon? Si vous m'entendez, peut-être ouvrir votre micro,
votre caméra pour tenter de communiquer avec nous.

30 J'en profite peut-être, pendant qu'on essaie de communiquer avec monsieur Rochon, pour vous
rappeler que ceux qui veulent se prévaloir du droit de rectification peuvent le faire auprès de la table à
l'arrière.

35 Et maintenant, on voit apparaître à l'écran monsieur Rochon. Donc, pour le visuel, ça a l'air de
bien aller; génial, le son aussi fonctionne très bien.

Donc, à vous la parole et je vous laisse présenter la personne qui vous accompagne.

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS

M. KAREL MÉNARD

M. JÉRÉMIE ROCHON :

5 Oui. Bien, dans le fond, je suis Jérémie Rochon du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets puis j'ai avec moi le directeur général de l'organisme qui va pouvoir, notamment, vous présenter un peu ce qu'on fait.

M. KAREL MÉNARD :

10 Oui, merci, Jérémie.

Monsieur le président, monsieur Zayed, mon nom est Karel Ménard, je suis directeur du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Je vais vous présenter brièvement...

15

M. JOSEPH ZAYED :

Monsieur Ménard, monsieur Ménard?

20

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

M. JOSEPH ZAYED :

25

Monsieur Ménard, je suis enchanté de vous revoir, mais si vous pouvez déplacer un peu la caméra parce qu'on vous voit entre un quart et un demi-visage. Parfait, merci.

M. KAREL MÉNARD :

30

Bon. On a l'image, mais elle n'était pas bonne. Bon, voilà. Donc, Karel Ménard, directeur du Front commun, je vais vous présenter brièvement l'organisme.

35 En fait, le Front commun est un organisme dédié à la gestion écologique des déchets qui existe depuis 1991, on regroupe des groupes environnement répartis à travers la province ainsi que des citoyens, et depuis notre existence -- donc, depuis plus de 30 ans -- bien, on élabore des principes au niveau de la gestion écologique des déchets et on essaie d'accompagner le gouvernement dans la mise sur pied et l'élaboration de politiques, de lois, de règlements qui concernent la gestion des matières résiduelles, et notamment, on a participé, je pense, pratiquement à l'ensemble des commissions d'enquête du BAPE concernant des projets d'agrandissement ou d'établissement de lieux

40

d'enfouissement techniques ou d'incinérateurs, même, incluant les deux génériques qu'il y a eu au cours des dernières années. Donc... et on organise aussi à chaque année -- je le mentionne -- la semaine québécoise de réduction des déchets qui en est à sa vingt... qui en a été à sa vingt-troisième édition cet automne.

5

Donc maintenant, je laisse la parole à mon collègue, Jérémie Rochon.

10

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS
M. JÉRÉMIE ROCHON

M. JÉRÉMIE ROCHON :

15

Oui, bonjour, monsieur le président et monsieur le commissaire. Donc, je vais essayer de résumer brièvement le contenu de mon mémoire sans nécessairement y ajouter quoi que ce soit de nouveau, mais peut-être dans un effort de clarifier ce qu'on essayait d'y amener.

20

Donc, avant d'entrer dans le vif du sujet, il y avait la question du cadre d'analyse qu'on a décidé de retenir dans notre mémoire. On comprend que, de la première partie, là, des audiences, que le BAPE a décidé de retenir un cadre d'analyse qui est vraiment centré sur les caractéristiques du projet de gazoduc lui-même puis on ne cherche pas nécessairement à sortir de ce cadre-là, mais pour nous, une des composantes intrinsèques de cette... -- pardon -- de cette installation-là de gazoduc, c'est le produit qui va être transporté puis les conditions dans lesquelles ce produit-là va être généré. Donc, pour cette raison-là, on pense qu'il est important de considérer la situation entourant la génération du gaz renouvelable qui va être transporté par le gazoduc puisque, selon la compréhension qu'on a du projet, le gazoduc ne va pouvoir servir qu'à transporter ce gaz renouvelable là.

25

30

Donc, cela étant dit, il y a quatre grands volets, là, si on veut, à notre analyse du projet. Le premier, c'est toute la question des émissions de GES, puis dans ce volet-là, il y a deux éléments spécifiques qui retiennent notre attention. Le premier, c'est qu'il nous semble qu'il pourrait y avoir une sous-estimation des émissions de GES en lien avec le projet; puis à l'inverse, une surestimation des réductions d'émissions de GES attribuables au projet.

35

Pour ce qui est du premier de ces deux aspects-là, on a vu dans la documentation que -- puis ça a été mentionné, là, aujourd'hui par d'autres intervenants -- que la conduite qui alimente actuellement... qui sert actuellement à relier le LET de Sainte-Sophie à l'entreprise Rolland serait en partie reconvertie pour assurer l'approvisionnement en gaz naturel, qu'on sait maintenant fossile, de l'usine de valorisation de biogaz de WM. Donc, pour nous, il faudrait que la consommation de ce gaz naturel fossile là soit considérée dans les bénéfices en termes de réduction d'émissions de... pardon, soit considérée dans la

40

production du GNR, dans le bilan environnemental qui est associé à cette production-là.

5 À l'inverse, pour ce qui est de la réduction des émissions de GES en lien avec le projet, une des
préoccupations de notre organisme, qui semblait d'ailleurs être partagée par le ministère de
l'Environnement, c'était que le projet mène à des réductions d'émissions de GES au Québec, puis en
réponse aux questions et commentaires du Ministère dans la documentation du dossier, Énergir
indiquait que le projet allait pouvoir contribuer à la réduction d'émissions de GES au Québec puisque la
10 compagnie allait donner l'option à ses clients au Québec de consommer du GNR qui est distribué à
travers son réseau. On ne doute pas de la véracité de cette information-là, mais il nous semble quand
même important de considérer que, selon les documents, là, du ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles, il me semble, environ 90 % du gaz naturel renouvelable qui est produit au
Québec est exporté vers d'autres juridictions parce que, pour des raisons réglementaires, il est plus
avantageux de consommer le GNR dans ces juridictions-là.

15 Donc, comme on ne voit pas vraiment de raison pourquoi la situation de la consommation du
GNR qui est produit dans le cadre du projet serait différente de la situation plus globale, il nous semble
important de considérer, dans les mérites en termes de réduction des émissions de GES, que
probablement qu'une forte proportion du GNR qui serait distribué n'irait pas à une consommation
québécoise, et donc pas à une réduction d'émissions de GES au Québec. Donc, ça clôt le volet en lien
20 avec les émissions de GES.

25 La seconde grande classe de préoccupation qu'on avait, là, c'était par rapport aux incitatifs que le
projet génère pour le détournement de la matière organique de l'enfouissement. Pour notre organisme,
et on sait aussi pour le gouvernement du Québec avec la stratégie de valorisation de la matière
organique, le détournement de la matière organique de l'enfouissement, c'est une priorité, et donc on
voudrait favoriser le meilleur projet ou la meilleure alternative à ce projet-là qui va détourner le plus de
matière organique de l'enfouissement, puis il nous semble, actuellement, que le statu quo avec
l'alimentation de la Rolland en biogaz offre, combinée, là, à la condition du décret de devoir valoriser un
certain pourcentage des biogaz -- 100 % dans ce cas-ci, là -- créer un climat... une structure d'incitatif
30 qui est propice à l'innovation dans le détournement des matières organiques de l'enfouissement,
notamment par WM.

35 À l'inverse, quand on regarde le projet, ce qu'on a l'impression de voir, c'est que le gazoduc
pourrait être alimenté en biogaz converti en GNR à autant de proportion que WM serait en mesure d'en
générer. Donc, l'incitatif financier pour WM, dans ce cas-ci, nous semble être, non pas de détourner au
maximum les matières organiques de l'enfouissement, mais plutôt de produire le plus de plus biogaz
possible pour pouvoir le vendre à Énergir.

40 Ah, puis c'est peut-être une note un peu à part, mais au niveau de la question de la valorisation,
on pensait qu'il était important de souligner le fait que, pour nous, la valorisation de biogaz, c'est une

5 activité d'atténuation d'une situation qui est regrettable qui est l'enfouissement des matières organiques, ce n'est pas une activité qui est souhaitable en tant que telle. Une vraie valorisation, ce serait une valorisation de matière -- de la matière organique, là -- comme c'est notamment le cas dans le cadre du projet de biométhanisation qui est inclus, là, dans le projet où on prévoit que le digestat va être retourné à la terre.

10 Ça m'amène à la troisième grande classe de préoccupation qu'on avait qui est l'efficacité avec laquelle le biogaz peut être valorisé dans le statu quo ou dans le cadre du projet. Ici, on a... il est plus difficile pour nous d'émettre une recommandation qui est très précise, ciblée, parce qu'on n'a pas pu recenser toutes les données qui étaient nécessaires pour émettre un constat qui était définitif, mais on a quand même essayé de mettre en lumière des éléments qui nous paraissaient important de considérer à ce niveau-là. Il y a trois grands éléments.

15 Le premier, c'est le pourcentage effectif des biogaz qui vont être valorisés. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on sait que dans le cadre du projet, avec le raffinement du biogaz pour obtenir du gaz naturel renouvelable, il y a environ la moitié du biogaz qui se retrouve éliminé à la torchère. Pour nous, ce pourcentage-là qui est brûlé à la torchère ne peut pas être considéré comme ayant été valorisé, donc il faudrait comparer cette proportion-là du biogaz qui est effectivement valorisé dans le cadre du projet à ce qu'on retrouve dans le statu quo. On sait qu'il y a un certain raffinement qui est fait pour alimenter 20 l'usine de papiers Rolland, mais pour nous, il faudrait définir puis être en mesure de comparer c'est quoi le degré de raffinement qui est nécessaire pour alimenter la papetière puis comment ça se compare à ce qu'on observe dans le cadre du projet, ça nous donnerait une idée plus réaliste de la proportion de biogaz qui est effectivement valorisée.

25 Excusez-moi. Oui, désolé pour l'interruption, là. Il faudrait aussi qu'on ait une bonne modélisation de ce qui est attendu en matière de proportion de matière organique dans les matières qui vont être éliminées au LET de Sainte-Sophie. On avait posé la question lors de la première partie des audiences et on n'était pas tout à fait certain de bien voir à quel scénario l'initiateur avait fait... WM, pardon, avait fait référence pour établir les projections de matières organiques qui se retrouveront à l'enfouissement 30 et qui vont pouvoir... et qui vont ainsi générer du biogaz, sauf que, pour nous, c'est très important de déterminer ça devrait être quoi ces proportions-là, anticipées, de matières organiques à l'élimination puisque ça va nous permettre de déterminer quelles quantités de biogaz vont non seulement être émises, puis vont devoir être valorisées dans le cadre du décret.

35 Je ne repasserai pas ici les détails de la documentation qu'on a épluchée pour juger que, possiblement, le scénario retenu par WM n'est pas le bon, je vous renverrai au mémoire pour ça, mais on pense que, de façon générale, le scénario qui devrait être retenu, c'est un scénario qui est réaliste ou optimiste par rapport à l'atteinte des objectifs de la stratégie de valorisation de la matière organique.

40 Puis finalement, un dernier critère qui devrait être retenu au niveau de l'efficacité de valorisation

5 des biogaz, c'est la priorisation des circuits énergétiques courts. On sait, là, notamment, là, à cause d'éléments qui se retrouvent dans la littérature scientifique, que les circuits énergétiques courts sont plus résilients, là, d'un point de vue de résistance aux aléas climatiques puis de stabilité économique, donc on pense que la meilleure version du projet ou la meilleure alternative devrait être celle qui permet de favoriser le plus possible les circuits énergétiques courts.

10 Puis le dernier élément, la dernière grande classe de [indiscernable - coupure] préservation [indiscernable - coupure] une section qui est plus courte dans le mémoire, mais qu'on juge qui est tout aussi importante. À notre avis, la meilleure avenue pour procéder devrait être celle qui évite la destruction des milieux naturels d'intérêt, puis dans le cas où ce serait impossible de retenir cette alternative-là, on recommande de suivre les recommandations de la CMM, là, qui ont été déposées dans le cadre du présent dossier.

15 Donc, pour terminer, comme j'ai pu le mentionner, là, un peu plus tôt, il y a certaines incertitudes par rapport à des éléments de notre évaluation qui ne nous permettent pas d'émettre un avis qui est définitif, mais dans la mesure où on a plusieurs inconvénients qui nous semblent certains puis des avantages qui nous semblent incertains avec l'information qu'on a actuellement, il nous semble plus avisé de refuser le projet, de miser sur le détournement des matières organiques de l'enfouissement et de maintenir l'alimentation de l'usine de papiers Rolland.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Merci beaucoup, à vous deux, messieurs. Si vous permettez, on va échanger quelques minutes avec vous, je vais céder tout de suite la parole à monsieur Zayed.

M. JOSEPH ZAYED :

Merci, monsieur Morissette.

30 Vous m'excuserez, j'ai une petite pastille dans la bouche, j'ai terriblement mal au gorge depuis quelques jours.

35 Il y a une question de clarification qui est très importante pour la commission à la toute fin de votre mémoire, à la suite de la recommandation 9. Vous indiquez dans la recommandation 9 que le projet ne devrait pas être accepté tel que présenté -- ça, je résume, là -- puis ensuite, en dehors de l'encadré, vous dites :

40 « Cette recommandation peut évoluer si des données supplémentaires permettaient de garantir que le GNR injecté dans le réseau d'Énergir entraînerait des réductions d'émissions. »

Est-ce que, donc, le fait de dire que cette recommandation pourrait « évoluer si des données supplémentaires permettaient de garantir que le GNR injecté dans le réseau entraînerait des réductions d'émissions », ça veut dire que vous n'en êtes pas certain?

5 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

En fait, je peux peut-être répondre de façon générale puis de façon plus spécifique, là. Comme j'ai mentionné dans la présentation, il y a certains éléments par rapport auxquels on avait... on n'était pas certain d'avoir des données très exactes, là, je pense notamment au scénario qui a été retenu pour les prévisions de matière organique qui se retrouve à l'enfouissement. Donc, c'est vraiment pour tenir compte d'éléments comme ça qu'on a mis en place cette recommandation-là.

10 Pour ce qui est des émissions de GES à proprement parler, ça relevait surtout du fait qu'on avait trouvé, dans d'autres documentations qui n'étaient pas nécessairement dans celles du BAPE, là, le volet en ce qui a trait à la conversion de... -- pardon -- du lien, là, qu'il y a actuellement entre le LET de Sainte-Sophie puis Papiers Rolland et de l'impact que ça avait sur la consommation de gaz naturel ou fossile par Waste Management. Ça a été précisé aujourd'hui par d'autres interventions, mais on ne savait pas, notamment, s'il s'agissait de... s'il allait s'agir de gaz naturel renouvelable ou de gaz naturel fossile.

15
20 **M. JOSEPH ZAYED :**

Oui.

25 **M. JÉRÉMIE ROCHON :**

Donc, c'est pour tenir compte de cette incertitude-là qu'on avait, au niveau des informations qu'on avait pu recenser, qu'on a inclus cet élément-là, je ne pense pas que ça devrait être pris comme un endossement du projet à proprement parler. Pour nous, le projet devrait être refusé à moins qu'il y ait vraiment des données auxquelles on n'a pas été en mesure de recenser qui monteraient un écart clair entre les estimations qu'on fait et les faits avérés. Je ne sais pas si ça répond bien à votre question.

30 **M. JOSEPH ZAYED :**

Oui, ça répond très, très bien à ma question, et d'ailleurs, ça introduit la deuxième question qui est la suite, finalement, de votre mémoire, à la toute fin. Vous dites, donc, que vous vous seriez prêt à reconsidérer votre position s'il y avait démonstration d'un écart important de capacité de valorisation du biogaz par rapport au statu quo.

35
40 Évidemment, nous n'avons pas... vous aviez tout à fait raison, nous n'avons pas encore

5 l'information qui a été déposée dans le mémoire -- par le mémoire de Papiers Rolland à l'effet que, grosso modo, ils utilisent la moitié des biogaz que... je dis ça à peu près, là, des biogaz générés par WM. Dans ce sens-là, est-ce que le 50 % additionnel qui pourrait être valorisé, pour vous, représente un écart important ou pas? Parce que, textuellement, vous dites : « S'il y a démonstration d'un écart important ».

M. KAREL MÉNARD :

10 Monsieur Zayed, si vous me permettez, je vais répondre. Premièrement, à chaud, comme ça, c'est un peu rapide de vous donner une réponse, mais instinctivement, je vous dirais non parce qu'il y a aussi [indiscernable - coupure] mérite d'être étudié; et aussi, fondamentalement, c'est que le gisement nécessaire à la production de biogaz est la matière organique. Donc, une matière organique -- comme ça a été mentionné dans notre mémoire -- qui est enfouie, pour nous, n'est pas une forme de valorisation ou de recyclage, donc il y a une perte aussi à ce niveau-là. Je sais que ça déborde un petit peu le cadre d'analyse de la présente commission, mais ça prend... ça doit être considéré.

15
20 Lorsqu'on fait l'analyse, par exemple, d'une route ou d'une autoroute, on prend en considération les impacts que va avoir la circulation sur le développement immobilier d'une certaine région donnée dans le cadre de l'étude d'impact. Au niveau du gazoduc, ça devrait être la même chose, il y a des impacts en amont et en aval, et actuellement, si on considère la construction du gazoduc comme présentée par Énergir, ça va avoir des impacts aussi en amont, c'est-à-dire lors de la génération des biogaz, et pour nous, c'est extrêmement négatif.

25 Et pour le fameux 50 %, très honnêtement, c'est une donnée parmi d'autres et il y a beaucoup d'autres données qu'on n'a pas pour vous donner une réponse claire. Nous, notre sentiment, si on veut, et ce n'est pas catégorique, c'est pour ça qu'on met des nuances ou des bémols, c'est qu'actuellement, le projet tel que présenté ne peut pas être accepté parce que, de toute façon, on n'a pas l'ensemble des informations requises, et ce nouvel élément d'information, pour nous -- pour moi, *a priori*, à chaud, ne me semble pas non plus satisfaisant et concluant pour dire : « Oui, allons-y avec ce projet-là », parce qu'il y a beaucoup d'autres éléments que nous n'avons pas pour pouvoir vous donner une réponse claire et définitive.

M. JOSEPH ZAYED :

35 Merci, monsieur Ménard, et merci à votre collègue.

LE PRÉSIDENT :

40 Monsieur Ménard, j'aurais peut-être une petite question complémentaire à celle de mon collègue par rapport, justement, à ce 50 %-là, là, ou autour de 50 %, là.

5 Quand on parle de l'émission de biogaz du LET qui peut perdurer pendant 20 à 30 ans après l'enfouissement, est-ce que vous avez des suggestions, par exemple, pour valoriser la quantité résiduelle du 50 %? Parce que là, on parle du statu quo qui implique, bon, du brûlage en torchère, mais est-ce que vous avez des suggestions à la commission que vous aimeriez soumettre par rapport à ce manque à gagner là de valorisation de biogaz émis par le LET?

M. KAREL MÉNARD :

10 Oui. Bien, c'est une excellente question qui est un peu embêtante, effectivement, parce qu'on y a pensé, parce qu'on aurait dû y penser, en fait, avant. C'est-à-dire, là, on est comme un petit peu mis devant le fait accompli, mais il aurait dû y avoir aussi des initiatives qui auraient dû être mises sur pied.

15 Notamment, on parlait des circuits courts, mais peut-être qu'il y aurait des entreprises qui auraient bénéficié du biogaz actuellement généré par le site dans une perspective de décroissance de production de biogaz -- de *phase out*, si on veut. Si on considère que la stratégie de valorisation des matières organiques, là, est véritablement efficace, il aurait été préférable ou souhaitable que des démarches aient été faites avec des producteurs, par exemple, maraîchers locaux, pour l'utilisation des biogaz émis au cours des 20 ou 30 prochaines années que le site sera en opération, où les biogaz pourront être
20 utilisés de façon rentable, si je veux. Mais là, on est comme mis devant un fait accompli en disant : « C'est ça. » On n'a pas d'alternative véritablement, si ce n'est que l'utilisation du biogaz, le statu quo par la papetière Rolland ou la construction du gazoduc, alors qu'on aurait dû, certainement, selon nous, nous présenter d'autres alternatives potentielles. On parle beaucoup de circuits courts; bien là, ça aurait été une excellente occasion, justement, de nous démontrer que c'est facile. Il y a certainement d'autres
25 entreprises qui auraient pu s'implanter dans la région de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, pour bénéficier de ce biogaz-là, mais la démonstration n'a pas été faite et je crois qu'il y a eu une fin de non-recevoir de la compagnie Waste Management.

30 Donc, votre question est tout à fait pertinente et embêtante parce qu'il n'y a pas de réponse à ça parce qu'on est vraiment devant un fait accompli qui, malheureusement, on aurait dû répondre à cette question-là. En fait, la compagnie Waste Management aurait dû trouver des réponses à ça et au moins les présenter dans divers scénarios. Là, c'est accepter l'un parce qu'il n'y a pas vraiment d'alternative. Je comprends que Papiers Rolland, ce n'est pas non plus une alternative conservée par Waste
35 Management. Donc, on est mis devant un fait accompli, c'est pour ça que je trouve un petit peu embêtant de vous répondre, là : « Voici, c'est ça la solution. »

40 J'ai mon collègue à côté qui aimerait aussi ajouter un complément d'information si vous le permettez.

LE PRÉSIDENT :

5 Oui, mais juste rapidement, en fait, pour bien comprendre, là, vous parlez, en fait, de la diversification des circuits énergétiques courts, c'est comme ça que je comprends votre propos; explorer cette avenue-là, du moins?

M. KAREL MÉNARD :

10 Oui, effectivement, pour s'assurer de conserver le GNR au Québec dans des entreprises locales, effectivement, et pour que ça crée le moins d'impact au niveau du transport ou de la transmission, si on veut, du gaz naturel renouvelable.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci, monsieur Ménard. — Monsieur Rochon, allez-y.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

20 Oui, je voulais juste valider, peut-être, un élément de procédure avant d'aller avec mon intervention. Est-ce qu'on a le droit de réagir à des... Pardon, mon Dieu, j'ai...

M. KAREL MÉNARD :

25 Des mémoires, des commentaires?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

30 Oui, bien, des commentaires qui ont été émis durant la deuxième partie des audiences ou de les intégrer dans la réponse?

LE PRÉSIDENT :

35 Bien, en principe, c'est votre opinion, là. Si vous avez besoin de vous prévaloir d'un droit de rectification, c'est possible, mais c'est votre opinion en priorité, là. Vous pouvez intégrer des informations que vous avez, mais vous ne réagissez pas ou vous ne commentez pas d'autres mémoires.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

40 OK, oui oui. Bien, c'est ça, dans le fond, t'sais, il y avait une représentante de WM qui passait plus tôt qui mentionnait qu'il y avait certaines opportunités de valorisation locales qui avaient été

explorées par la compagnie, puis ce que j'ai cru comprendre de cette intervention-là, c'est notamment que le projet de gazoduc, c'est celui qui semblait être le plus rentable du point de vue des opérations de WM, puis c'est un peu quelque chose qu'on voudrait éviter. De façon plus générale, si vous permettez un langage plus familier, c'est d'éviter que le projet de gazoduc puis la génération de biogaz devienne une vache à lait -- ou, peut-être, en langage peut-être un peu plus soutenu, une activité extractive, là. Donc, je comprends qu'il y a peut-être des opportunités de valorisation locales qui sont moins intéressantes d'un point de vue *pécunier* pour WM, mais dans le cas du refus du gazoduc, peut-être que ces avenues-là pourraient se montrer intéressantes. C'est un élément que je voulais rajouter.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre ajout, monsieur Rochon.

Merci à vous deux, messieurs, pour vous présentation, je vous souhaite une belle fin de journée.

M. KAREL MÉNARD :

Merci.

M. JÉRÉMIE ROCHON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

On va poursuivre avec des interventions... une intervention, plutôt, par vidéo, il s'agit de Patrick Bonin de Greenpeace... Greenpeace Canada -- pardon.

Si vous êtes en ligne, monsieur Bonin, on vous écoute.

Monsieur Bonin...

M. PATRICK BONIN :

Bonjour, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien, oui, tout à fait, on vous entend, on vous voit. Donc, la parole est à vous, vous avez 15 minutes, on vous écoute.

GREENPEACE CANADA
M. PATRICK BONIN

M. PATRICK BONIN :

Oui, super. Donc, merci, désolé pour le petit problème au début. Donc, je suis Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie à Greenpeace Canada.

Greenpeace, peut-être, en deux mots, organisation indépendante qui a plus de 50 ans dans une quarantaine de pays, indépendante en ce sens que Greenpeace n'accepte pas d'argent des gouvernements, des entreprises, des partis politiques. Donc, c'est vraiment en ce sens-là que nous avons une fierté.

Pour nous, nos commentaires vont aller dans la lignée un peu de ce qui a été dit précédemment par d'autres intervenants. Il importe quand même de voir ce projet-ci dans un contexte global, pas juste au niveau des impacts locaux liés au tuyau, particulièrement quand on parle d'émissions de gaz à effet de serre; particulièrement aussi quand on parle d'atteindre les objectifs au niveau du Québec, non seulement de gaz à effet de serre, mais aussi au niveau du recyclage ou, du moins, les objectifs au niveau de l'enfouissement, la réduction des matières résiduelles ainsi que les taux de compostage.

D'un point de vue climatique, on l'a vu cet été au Québec avec les feux de forêt, on est rentré dans une période où il faut absolument atteindre les cibles fixées, non seulement par les gouvernements, mais aller plus loin et atteindre les cibles fixées par la science, et là, on est dans une situation où le Québec a des cibles de réduction de gaz à effet de serre, 37 % d'ici 2030 par rapport à 1990, cible aussi de carboneutralité avant 2050, mais est dans une situation où... on l'a vu avec l'inventaire et le bilan produit par le gouvernement du Québec, est dans une situation où il a à peine 60 % des actions identifiées, des mesures identifiées pour atteindre cette cible-là pour 2030.

Le GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a publié tout récemment son résumé pour les décideurs, donc le bilan de la science pour sept ans, ce sont des rapports qu'il sort de manière régulière. La mise à jour, elle est très claire, elle dit qu'il faut réduire, essentiellement, de 43 % les émissions de gaz à effet de serre mondiales d'ici 2030, et ce, par rapport à 2019. Donc essentiellement, il faut réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial d'ici 2030, donc de 50 %. Évidemment, les nations riches, comme le prévoit l'Accord de Paris au niveau des principes de justice, d'équité et de responsabilités communes et différenciées, doivent en faire plus. Donc, le Québec, la cible actuelle du Québec, elle n'a pas été revue depuis l'Accord de Paris, elle doit être beaucoup plus ambitieuse.

Il y a eu, entre autres, une étude à laquelle on a contribué, scientifique et indépendante, publiée par le Réseau action climat Canada qui identifie la cible de réduction de gaz à effet de serre du Québec. La cible, pour sa juste part, elle devrait être d'au moins 65 % de réduction d'ici 2030 par rapport à 90.

5 Donc, non seulement on a une cible qui n'est pas assez ambitieuse au niveau du Québec, on a à peine... le gouvernement a à peine 65 % des mesures identifiées pour atteindre cette cible-là, et la cible, actuellement, bien, on le voit au niveau, entre autres, de l'industrie, au niveau des grands émetteurs, au niveau du secteur industriel qui est 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Eh bien, les émissions, selon le dernier inventaire des émissions de gaz à effet de serre, n'ont pas diminué dans ce secteur, ou
10 presque, depuis 2010, donc on n'est pas sur la bonne voie à ce niveau-là, et quand on regarde au niveau de la politique au niveau de la gestion des matières résiduelles, on se retrouve essentiellement un peu dans la même situation où on n'est pas en voie, au niveau du Québec, d'atteindre l'objectif de 70 % des matières organiques détournées d'ici 2030, on est à peu près à 36 %.

15 Évidemment, quand on parle de matière organique détournée, qu'il faut détourner, pour nous, c'est central à ce projet-là parce qu'il y a qu'une logique où si on atteint ces objectifs, qui ne sont pas assez ambitieux, mais quand même, on parle de 70 %, il y a une réalité où la quantité de matière organique qui se retrouverait dans les dépotoirs devrait ultimement réduire, évidemment, ce qui fait que les émissions de biogaz devraient aussi réduire, donc il faut faire attention au portrait actuel parce que,
20 logiquement, on arrête de mettre des matières et les émissions, avec le temps, réduiront, évidemment.

Il faut, au-delà de ça, évidemment, avoir une vision globale où on a des craintes en lien avec ce projet-là qui pourrait tenter... en fait, pas tenter, mais inciter à continuer le gaspillage, continuer l'envoi de matière organique pour assurer une production de biométhane en raison de contrats potentiels
25 d'Énergir avec, évidemment, une action qui serait complètement contraire à ce qu'on doit faire qui est la base de... non seulement, oui, d'avoir des circuits courts, mais de réduire la quantité, donc compostage à la maison, il y en aura, et surtout éviter de détourner... en fait, non pas d'éviter, mais de détourner du site d'enfouissement. Ça fait que ce contexte-là est quand même assez important.

30 Pour nous, aussi, on a des enjeux, actuellement, avec... Il y a une stratégie, au Québec, de biocarburant, entre autres, dans laquelle c'est mentionné qu'il faut réserver le gaz naturel renouvelable pour des usages dits sans regret. Ça, c'est, je dirais, en opposition et problématique parce que quand on regarde la réglementation, le fameux 10 % -- actuellement, c'est 2 %, mais 10 % de GNR dans le gaz d'ici 2030 -- évidemment, ça fait qu'il y a une injection de gaz naturel renouvelable dans le réseau
35 d'Énergir et que ce gaz-là se retrouve à être brûlé pas nécessairement, et dans la très vaste majorité, pas où il devrait être brûlé, soit aux endroits où ce n'est pas permis -- pardon, où il n'y a pas d'alternative au gaz; où ce n'est pas, par exemple, électrifiable, voire difficilement électrifiable.

40 C'est là, dans ces secteurs-là, comme, par exemple, dans certains procédés industriels, qu'on doit utiliser le gaz naturel renouvelable et surtout pas le brûler dans des bâtiments, dans des résidences,

par exemple, même commerces, institutions, là où il y a des alternatives 100 % électriques qui existent qui sont prêtes à être déployées -- en fait, qui sont déjà déployées et qui font en sorte que le secteur, au niveau du bâtiment, c'est un des secteurs où c'est possible de réduire les émissions.

5 Mais si on continue à utiliser du gaz sous prétexte que c'est du gaz naturel renouvelable, on n'y arrivera pas. Vous êtes conscient qu'actuellement, c'est 2 % de gaz naturel renouvelable qui est injecté, 5 % en 2025, 10 % en 2030, et on est quand même à 98 % de gaz fossile, dont près de quatre-vingt... voire plus de 80 %, selon Énergir, provient -- est produit à partir de la fracturation hydraulique qui amène des émissions de gaz à effet de serre massives au niveau des émissions de méthane qui sont en lien
10 avec la production. Aussi, évidemment, il y a tout le cycle du transport, et caetera.

Donc, pour nous, cette politique, cette réglementation de forcer l'ajout de gaz naturel renouvelable dans le réseau, elle est problématique à plusieurs égards. Premièrement, parce qu'elle ne permet pas... dans plusieurs cas, là, on le dilue dans le gaz fossile, elle ne permet pas d'avoir des circuits courts, des
15 circuits fermés qui permettraient d'acheminer, par exemple, 100 % de gaz naturel renouvelable aux utilisateurs prioritaires, les utilisateurs sans regret. Donc, on questionne déjà ça et je pense que c'est important d'amener cette réflexion-là dans ce cas concret, ici, parce qu'on a actuellement une réflexion qui se fait de manière morcelée au Québec, et le projet, quand on a des projets concrets avec, en plus, la présence des Papiers Rolland, amène justement à pousser la réflexion et à questionner face à
20 l'urgence climatique. Est-ce qu'on peut se permettre, comme société, d'injecter encore du gaz naturel renouvelable comme ça dans le réseau pour le brûler dans des résidences au lieu de le réserver pour des usages prioritaires?

Il y a aussi les enjeux, évidemment, avec... et il faut en être conscient, là, avec toutes les
25 prétentions qu'Énergir a au niveau du gaz naturel renouvelable, au niveau des communications qu'elle fait auprès de sa clientèle, et je vous rappellerai qu'il y a actuellement une plainte qui a été déposée à l'Office de la protection des consommateurs par plusieurs organisations pour affirmations trompeuses de la part d'Énergir qui fait croire aux gens -- et il ne faut pas se laisser berner, là -- que lorsque vous achetez du gaz naturel renouvelable, bien, c'est 100 % du gaz qui se retrouve chez vous dans votre
30 maison, alors que ce n'est pas le cas.

Donc, il y a tout ça également qui contribue à la pérennisation du réseau d'Énergir, voire à l'extension du réseau d'Énergir, alors que ce qu'on sait, c'est que si on veut atteindre ces objectifs-là de réduction de gaz à effet de serre, si on veut respecter ce qu'on doit faire au niveau mondial et notre
35 juste part, il faut qu'il y ait une réduction de l'ordre de trois à quatre pour cent de la consommation de gaz à chaque année -- donc, annuellement -- et ce n'est pas le cas actuellement, zéro, avec Énergir, malgré ce qu'ils prétendent au niveau du GNR, de ce qu'il apporte, malgré l'injection forcée de GNR.

Au niveau de l'idée d'utiliser le gaz à la bonne place, je vous rappelle qu'il y a environ... selon
40 l'étude Paradis Michaud du HEC, il y a environ 21 % des usages de gaz au Québec, actuellement, qui

ne sont pas électrifiables. Je parlais, par exemple, de certains procédés industriels. Donc, ce 21 % d'utilisation du gaz là, c'est là qu'il faut, de manière prioritaire, acheminer le gaz naturel renouvelable, entre autres.

5 Dans ce cas-ci, on a une situation particulière où il y a déjà du biogaz qui est présent, qui était acheminé, et on a compris que ce n'est plus le cas actuellement. Je trouve ça quand même assez particulier que les Papiers Rolland disent vouloir avoir du biogaz, mais n'ont pas la capacité d'en avoir parce qu'il y a un blocage quelconque. Je ne sais pas d'où vient le blocage, ce n'était pas clair dans les présentations, mais pour nous, il faut être conscient de ça.

10 Et quand Énergir dit... je reviens sur le GNR avant de continuer sur le cas des Papiers Rolland. Quand Énergir dit : « Nous aurons 100 % de gaz naturel renouvelable en 2040 », là, eh bien, avec les capacités, actuellement, de production, avec les coûts de revient, c'est complètement... Il n'y a pas de plan, là, actuellement, de la part d'Énergir, à moins qu'ils commencent à aller couper des forêts pour produire du gaz naturel renouvelable. Ils ont de la difficulté à atteindre leur 2 % actuellement et c'est une fuite vers l'avant de penser qu'ils auront 100 % de gaz renouvelable, à moins qu'on diminue de manière très drastique la consommation de gaz; là, j'y croirai, mais actuellement, ce n'est pas le cas. Donc, c'est une ressource précieuse, le GNR, il ne faut pas le brûler n'importe où, et moi, je n'ai vu aucun plan de la part d'Énergir qui démontrait de manière très claire qu'ils vont même être capable d'atteindre ce petit 10 % qui est visé par la réglementation.

20 Actuellement, on a l'exemple parfait où il y a une entreprise qui consomme ce biogaz-là en circuit court, directement, et il est très clair, selon les affirmations de Papiers Rolland, que s'ils n'ont plus accès à cette ressource-là, ils devront se tourner -- et ils le font déjà -- vers du gaz fossile, et dans toutes les études qu'on a vues ou les évaluations au niveau des émissions de gaz effet de serre qui ont été présentées, ce calcul-là n'a pas été présenté, mais c'est un enjeu majeur. Si ce projet-là est autorisé, on va faire exactement le contraire de ce qu'on doit faire qui est l'utilisation rapprochée du biogaz qui existait déjà et je ne vois pas comment, selon les dires de Rolland, des Papiers Rolland lors de leur présentation, comment on peut même envisager qu'ils utiliseraient du GNR parce que le coût, actuellement, du GNR, il est, au moment où on se parle, huit fois plus élevé que le gaz fossile, et déjà, le gaz fossile était plus cher que... est plus cher que le biogaz pour Papiers Rolland.

35 Donc, c'est de forcer une entreprise à aller s'alimenter en gaz fossile, alors que, pour elle, c'est difficile d'avoir des alternatives. Elle a besoin d'un type de gaz, donc ce biogaz-là, il devrait rester là, et par la suite, il y aura inévitablement une réduction de la production de biogaz si on est logique au niveau du site d'enfouissement. Il faudra avoir quelle vitesse ça réduira, c'est parce que j'ose espérer qu'on atteindra nos objectifs, là, donc à quelle vitesse il y aura une réduction de la production, et l'entreprise sera appelée à planifier en fonction de ça et aura probablement des technologies. Mais pour nous, c'est vraiment inacceptable de voir qu'on prendrait du biogaz et on l'enverrait dans des maisons quand il y a d'autres alternatives.

40

5 Donc clairement, en terminant, on a plusieurs craintes par rapport à ce projet-là. Selon nous, il n'a pas été présenté dans son entièreté non plus, donc on a de la difficulté à comprendre, justement, d'où viennent les réductions des émissions, quel est l'ensemble de ce projet-là; et aussi, on parle aussi d'usine de biométhanisation pour laquelle on n'a pas toutes les informations pour statuer. Il y a définitivement un risque de verrouiller une mauvaise approche au niveau des matières organiques, d'inciter à la production, à l'envoi de matière organique dans le site d'enfouissement pour production de méthane.

10 Évidemment, il y a tout l'enjeu de pérenniser un réseau. On ne se le cache pas, Énergir, c'est ce qu'ils veulent faire, préserver la valeur de leurs actifs et tenter de pérenniser le réseau. Mais on sait qu'il faut réduire ce réseau-là, chose que ne veut probablement pas faire Énergir, et ce n'est pas le gaz naturel renouvelable qui est la solution pour pérenniser ce réseau-là parce qu'il y en a trop peu et ça coûte trop cher et ce n'est pas là qu'il faut l'utiliser.

15 Donc, pour nous, on espère qu'il y aura, justement, une réflexion macro qui sera faite par rapport à la directive actuelle, la réglementation sur le GNR, et que ce cas d'espèce là où on a un circuit court, une utilisation qui est probablement la meilleure utilisation à faire de ce biogaz-là, que la commission soit capable, justement, d'exprimer les incohérences qu'il y aurait à vouloir changer ça, ce qui n'empêche pas, justement, d'exiger davantage de la part de Waste Management au niveau de la balance qui n'est pas tout à fait claire pour nous à ce moment-ci, là, du gaz qui ne serait pas utilisé par Rolland. Il faut trouver des alternatives pour ça, on en convient totalement, mais ce qui est proposé actuellement, c'est un contre-exemple, la chose qu'il ne faut pas faire.

20 On comprend les intérêts *pécuniers* d'Énergir là-dedans et leur volonté, mais pour nous, quand on regarde l'ensemble du portrait, ce n'est vraiment pas la voie à suivre. Il faudrait revenir sécuriser cet approvisionnement-là, voir d'autres sources de débouchés pour le biogaz, mais surtout pas autoriser ce projet-là.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Bonin, on va échanger avec vous quelques minutes si vous le permettez. Monsieur Zayed va commencer.

35 **M. JOSEPH ZAYED :**

40 Merci, monsieur Bonin. Écoutez, vous avez eu une présentation très, très dense, j'ai essayé tant que je pouvais de prendre des notes pour les aspects importants, mais il y en avait plusieurs. Je regrette juste de ne pas avoir appris la sténo un peu plus jeune, ça m'aurait facilité le travail. J'aurais peut-être trois, peut-être quatre questions à vous poser.

5 Juste m'assurer d'une chose, je ne suis pas certain d'avoir bien compris. L'objectif du Québec pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030, il est de 37,5 %, et si j'ai bien compris, vous et des collègues, vous avez produit un rapport ou un ouvrage qui dit que désormais, vraiment, si on veut atteindre certaines cibles internationales, il faudrait qu'il y ait une réduction de 65 % par rapport aux émissions de 90, est-ce que c'est bien ça?

M. PATRICK BONIN :

10 Oui, exactement. La cible du Québec, comme vous le savez, là, établie en 2015, les états ont l'obligation de revoir cette cible-là pour être en mesure de s'assurer d'un respect de l'Accord de Paris au niveau international. Le Réseau action climat Canada a produit -- en fait, a publié une étude qui a été réalisée par monsieur Christian Holz dans laquelle il y a des considérations que je vous ai mentionnées, entre autres, au niveau des principes inclus dans l'Accord de Paris. Il y a des principes au niveau de la
15 justice, au niveau de l'équité, au niveau de la responsabilité commune, mais différenciée. Il y a l'affirmation très claire que les états dits développés, selon les termes onusiens, ont la responsabilité d'agir plus rapidement en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Tous ces principes-là sont répétés dans toutes les décisions ou presque des conférences des parties, ce qui implique qu'un état ou, du moins, une nation riche comme le Québec a une responsabilité d'aller plus vite que les pays
20 en développement.

Par exemple, si on regarde au niveau de ce que recommande le secrétaire général des Nations unies, il recommande que les pays développés visent le plus possible 2040 pour la carboneutralité. L'Agence internationale de l'énergie, dans son dernier rapport, le *Roadmap to net zero*, qui a été publié
25 cet automne, ils indiquent très clairement que les pays dits avancés, selon leur terminologie -- ou *advanced countries* -- doivent viser une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2035 et doivent viser la carboneutralité pour 2045, et ils établissent des cibles pour les pays en développement qui sont moins rapides, donc qui arrivent par la suite, dans cette logique-là, d'où l'étude qu'on a faite, et c'est minimum de 65 % de réduction de gaz à effet de serre pour le Québec en 2030
30 par rapport à 90 quand on parle de la juste part du Québec selon cette analyse, et c'est notre position.

M. JOSEPH ZAYED :

35 J'imagine que vous avez pris connaissance quand même du dernier rapport 2021 du ministère de l'Environnement sur les émissions de gaz à effet de serre, d'où, d'ailleurs, j'imagine, votre allusion au fait que le secteur industriel est très peu performant, mais globalement, quand même, à l'échelle du Québec, à moins que je me trompe de façon majeure, en 2021, il y avait une réduction, par rapport à 90, même pas de 9 %. Vous me corrigerez si vous avez le bon chiffre, je pense que c'est 8,9 %.

40

M. PATRICK BONIN :

Oui, exactement.

5 **M. JOSEPH ZAYED :**

Je me demandais, est-ce que ça fait longtemps que vous travaillez dans ce dossier-là? Est-ce qu'il y aurait des efforts qui peuvent être mis en place ou quel serait le type d'effort qui devrait être mis en place pour passer de 8,9 % en 2021 à 65 % en 2030?

10

M. PATRICK BONIN :

Bien, il y a évidemment la sobriété avant tout, je pense que c'est un incontournable. Donc, on consomme énormément, comme vous le savez, en général; les entreprises également. Le secteur des transports, dans ce cas-ci... T'sais, j'essaie de faire des liens avec le dossier actuel. Dans le secteur des transports, dans le transport lourd, il faudrait voir les alternatives, mais il y a, dans d'autres régions, le gaz naturel renouvelable qui est utilisé au niveau du transport lourd. Par contre, là-dessus, je garderais un bémol parce que je n'ai pas regardé les études les plus récentes, là, il y a des enjeux au niveau des fuites, des émissions fugitives de méthane, comme vous le savez, donc le HEC a produit des documents là-dessus. Est-ce que c'est une avenue intéressante, par exemple, pour l'utilisation du gaz naturel renouvelable; potentiellement.

15

20

Mais évidemment, c'est l'électrification, beaucoup, quand on parle au niveau des transports, mais aussi au niveau de l'industrie, électrification des procédés, électrification... Dans le bâtiment, c'est très clairement l'électrification, que ce soit les thermopompes, les accumulateurs de chaleur qui fonctionnent ensemble et qui permettent, justement, d'éviter la pointe; la géothermie, Hydro-Québec a des programmes de financement massifs au niveau de la géothermie; le Code du bâtiment, la cotation énergétique pour les bâtiments. Et quand on regarde, si je reviens à l'industrie, bien, il y a utilisation, dans certains cas, quand on parle de ce qui est non électrifiable, de gaz naturel renouvelable qui peut, justement, déplacer une bonne partie de ce 21 % de gaz pour lequel les procédés ne sont pas électrifiables ou très difficiles. Il y a la production d'hydrogène verte, également, qui peut être envisagée, qu'il y a des enjeux au niveau du ratio d'électricité requis pour la produire, c'est très énergivore aussi. Mais sinon, je vous dirais, c'est là où se retrouve essentiellement le gaz.

25

30

35

Au niveau des sites d'enfouissement, bien oui, évidemment, je pense que la réglementation devrait se resserrer. Dépendamment des types d'enfouissement, il y en a qui n'ont pas accès, pas de proximité, par exemple, avec des industries ou des institutions comme Papiers Rolland dans ce cas-ci. D'autres sites d'enfouissement où il y a des enjeux, en effet, de coût, essentiellement, pour la captation des émissions. Mais je pense qu'on doit tendre vers ça, on doit s'en aller vers une idée où il y a de plus en plus de captation, des programmes incitatifs de la part du gouvernement pour y aller.

40

5 Je reviendrais sur... pour les industries. Évidemment, c'est toute la question du renforcement du marché du carbone que le Canada -- ou, pardon, le Québec va faire cette année, il est censé arriver avec un nouveau projet de règlement. Dans ce marché du carbone, il y a quand même des enjeux, selon nous, là, au niveau de protocoles, entre autres, qui existent. Bien, des enjeux parce qu'il ne fonctionne pas de manière optimale, il doit être renforcé, parce qu'on le voit, là, les émissions ne réduisent pas ou presque dans l'industrie depuis 2010.

10 Mais il y a un protocole de crédit compensatoire qui existe pour la captation des émissions au niveau des sites d'enfouissement. Pour nous, ça ne devrait pas mener à des compensations parce que c'est des industries qui paient -- en fait, qui continuent à polluer puis qui achètent ces compensations-là pour continuer, mais ça devrait être plutôt de la réglementation et des programmes incitatifs de la part du gouvernement pour s'assurer que les émissions liées aux sites d'enfouissement réduisent rapidement. Ce n'est pas le gros des émissions, là, quand même, comme secteur, mais dans une
15 réalité de crise climatique, il faut quand même, oui, s'en préoccuper, et oui, les réduire également.

M. JOSEPH ZAYED :

20 J'aurais une dernière question. Vous avez émis certaines réserves -- ou plusieurs réserves, en fait, sur un des objectifs de la réglementation pour les distributeurs de gaz qui est d'atteindre 10 % de gaz en 2030, mais finalement, vous avez tout simplement indiqué que c'est totalement problématique en lien avec les circuits courts. Est-ce qu'il y a d'autres aspects qui fait en sorte que vous êtes critique à l'égard de cette réglementation?

25 **M. PATRICK BONIN :**

Bien, oui, en lien avec les... bien, le fait que, justement, si on n'est pas... c'est une réglementation en termes de pourcentage, donc s'il n'a pas de réduction totale de la consommation de gaz, même si on a 10 %, on va continuer à consommer énormément de gaz.

30 Après ça, comme je vous ai dit, ce n'est pas compatible avec une utilisation en circuit fermé cette obligation-là ou, du moins, il faudrait voir, mais je comprends que le distributeur de l'interprète pas comme ça.

35 Par la suite, c'est au niveau de la production, je vous dirais. Il y a quand même énormément d'enjeux, actuellement, où on voit des mégaprojets; avec Shell, par exemple, à travers une entreprise, Nature Energy, qui arrive avec des mégaprojets de production de gaz naturel renouvelable au Québec avec des impacts locaux potentiellement majeurs, avec un modèle d'affaires qui nécessite d'énormes quantités de matière, et qui fait en sorte que la proximité de la matière est rendue plus difficile qu'une
40 multitude de petits projets au niveau de la production de gaz naturel renouvelable.

5 Donc, pour nous, ils devraient favoriser, définitivement, une production... Et je veux être très clair, on n'est pas contre le gaz naturel renouvelable; au contraire, on pense qu'il y a des bons usages qui peuvent être faits. Mais le bon usage, ce n'est pas une injection, une dilution dans le réseau actuel d'Énergir, c'est vraiment une utilisation parcimonieuse là où il n'y a pas d'alternative, et à proximité. 10 Donc, l'idée de développer des biométhaniseurs, par exemple, qui peuvent être... et après, si on a respecté la hiérarchie, la réduction à la source, de tenter d'avoir même du compostage local, à domicile. On sait qu'il y a quand même un intérêt dans une collecte rapprochée de matière organique, mais pour que la distribution se fasse de manière optimale, il faut que les biométhaniseurs, par exemple, soient 15 situés, idéalement, à proximité, justement, de sites et d'industries. Ce n'est pas toujours le cas, encore une fois, là. Bien, en tout cas, pour les sites d'enfouissement, ce n'est pas toujours le cas.

15 Mais donc, d'essayer d'avoir cette planification-là qui permet de respecter le meilleur usage parce que si ce n'est pas à proximité, justement, d'installations, par exemple, qui ont besoin de GNR ou qui en auront besoin -- parce que les industries en auront de plus en plus besoin -- bien, ce ne sera pas possible. Ça va être, encore une fois, injecté dans le réseau d'Énergir qui, pour nous, n'est clairement pas la bonne solution.

20 **M. JOSEPH ZAYED :**

Monsieur Bonin, merci beaucoup.

25 **M. PATRICK BONIN :**

Merci à vous, au plaisir, bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

30 Merci, monsieur Bonin, bonne fin de journée.

35 Écoutez, la commission va prendre un 10 minutes de pause pour se rafraîchir puis on revient dans 10 minutes avec d'autres interventions potentielles.

40

PAUSE À 15 h 52
REPRISE DE LA SÉANCE À 16 h 07

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez reprendre place, la commission va poursuivre ses travaux. Nous avons une dernière intervention en ligne, donc c'est l'intervention de madame Sylvie Clermont qui est en ligne.

5

Est-ce que vous m'entendez, madame Clermont?

M^{me} SYLVIE CLERMONT :

10

Moi, je vous entends. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. On vous entend, on vous voit, vous avez 15 minutes.

15

M^{me} SYLVIE CLERMONT :

Parfait.

20

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

M^{me} SYLVIE CLERMONT :

25

OK.

LE PRÉSIDENT :

30

Vous êtes ici pour un organisme, vous pouvez présenter votre organisme.

COALITION VERTE
M^{me} SYLVIE CLERMONT

35

M^{me} SYLVIE CLERMONT :

40

Oui, oui, c'est ça. Donc aujourd'hui, c'est ça, je prends la parole pour la Coalition Verte, en fait, qui est une OSBL qui est fondée depuis 1988 dans la région du Grand Montréal -- donc, la région de la

CMM, en fait, qui couvre la couronne nord et la couronne sud -- dont l'objectif est de protéger et de défendre l'environnement et les milieux naturels. Je fais partie de la Coalition Verte depuis deux ans, je fais partie du conseil d'administration et je représente davantage la couronne nord.

5 Alors, monsieur Zayed, hier, lorsque j'ai fait ma présentation, vous m'avez posé une question, à la fin, lorsque je vous parlais de saisir l'occasion de créer une concertation locale pour trouver des solutions locales, et je suis revenue chez moi en étant très déçue de la réponse que je vous avais donnée et ça a occupé mon esprit, je dirais, et dès ce matin, je me suis mise en mode réflexion. J'ai fait des téléphones, j'ai communiqué avec des collègues aussi pour réfléchir, et aujourd'hui, j'ai quelque chose de vraiment intéressant à vous proposer.

10 Premièrement, la réflexion que j'ai eue ce matin avec une collègue, c'est que... Je vais vous parler de notre propre réflexion pour vous amener ensuite vers quelque chose de beaucoup plus étoffé, en faisant des recherches, que j'ai trouvé. Donc, on pensait à une implication gouvernementale, régionale, municipale avec les acteurs du développement économique, les agriculteurs -- dont les producteurs de serre, dont Papiers Rolland -- donc incluant tous les acteurs du développement économique; les groupes environnementaux -- donc, le CRE Laurentides est très impliqué au niveau de la gestion des déchets -- des représentants des groupes environnementaux comme il y en a plusieurs qui se sont exprimés aujourd'hui qui ont une réelle expertise au niveau de la gestion écologique des déchets; des citoyens; et évidemment, des représentants du mégasite d'enfouissement Waste Management qui devraient, là, être inclus dans tout ce processus-là.

15 Alors, aujourd'hui, je continue mes recherches et je tombe sur quelque chose d'assez... de très intéressant dans le contexte où on se dit... toutes les interventions qu'on a entendues mènent à dire que le projet que nous propose Énergir ne s'inscrit pas, comme je vous disais hier, dans une réelle transition, mais reste quand même dans une gestion traditionnelle qu'on connaît, là, surtout avec l'impact énorme que ça aura au niveau de l'environnement, avec l'impact environnemental de la construction du gazoduc dans un contexte de sortie des gaz fossiles.

20 Alors, aujourd'hui, je continue mes recherches et je tombe sur quelque chose d'assez... de très intéressant dans le contexte où on se dit... toutes les interventions qu'on a entendues mènent à dire que le projet que nous propose Énergir ne s'inscrit pas, comme je vous disais hier, dans une réelle transition, mais reste quand même dans une gestion traditionnelle qu'on connaît, là, surtout avec l'impact énorme que ça aura au niveau de l'environnement, avec l'impact environnemental de la construction du gazoduc dans un contexte de sortie des gaz fossiles.

25 Donc, je trouve aujourd'hui, c'est sorti depuis deux jours, donc le 15 janvier : « Développement de l'économie circulaire dans les Laurentides -- Une entente sectorielle pour la mise en oeuvre de projets mobilisateurs ». Ça a été... Si vous me permettez, je vais vous lire un peu. Donc :

30 « Le gouvernement du Québec vient de signer une entente sectorielle de développement en économie circulaire avec le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, Synergie économique Laurentides, la Ville de Mirabel et les municipalités... -- des MRC, des municipalités régionales de comté, donc -- Laurentides, Pays-d'en-Haut, Argenteuil et Thérèse-de-Blainville.

35 « Le gouvernement du Québec vient de signer une entente sectorielle de développement en économie circulaire avec le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, Synergie économique Laurentides, la Ville de Mirabel et les municipalités... -- des MRC, des municipalités régionales de comté, donc -- Laurentides, Pays-d'en-Haut, Argenteuil et Thérèse-de-Blainville.

40 La députée de Mirabel, madame D'Amours, en a fait l'annonce aujourd'hui -- donc, il y a deux jours -- au nom du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie -- bon -- monsieur Fitzgibbon,

et la ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, madame Andrée Laforest. »

5 Alors, il y aura une enveloppe budgétaire de 821 000 \$ qui va être consacrée à ce projet-là et... voilà. Donc, il y a des citations ici, ça dit :

10 « Cette entente vient répondre à plusieurs enjeux dans les Laurentides, comme l'augmentation des coûts de gestion des matières résiduelles, les difficultés d'approvisionnement, la surexploitation des sites d'enfouissement et le gaspillage des ressources alimentaires. Je suis persuadée qu'elle fera naître des projets structurants, qui auront des répercussions positives sur le développement de notre région et la qualité de notre environnement. »

15 Ça, c'est madame D'Amours qui s'exprime ainsi, il y a d'autres citations, mais moi, en lisant ça, je me suis dit : quelle belle opportunité, finalement, lorsqu'on recherche des solutions pour... d'autres solutions, des solutions qui vont vraiment dans une réelle transition avec l'urgence d'agir qu'on connaît, et tout ça.

20 Et donc, en tout cas à mon avis, c'était quelque chose de très intéressant que je voulais vous faire part aujourd'hui qui pourrait... dont vous pourriez saisir l'occasion. Vous me demandiez hier qui pourrait présider, tout ça; moi, je pense que tout est là, tout est en place pour finalement... On pourrait vraiment se questionner dans cette opportunité qui va prendre forme, justement, sur la gestion du méthane qui est émis par nos mégasites d'enfouissement et trouver des solutions locales et innovatrices aussi où on pourrait regarder au niveau... davantage, j'imagine, au niveau de l'agriculture, l'alimentation et des utilisations locales.

25 Alors voilà, c'est ce que je voulais vous faire part. Je voulais aussi m'adresser à monsieur Morissette qui m'avait posé une question par rapport au règlement de contrôle intérimaire et pourquoi et comment arriver à mieux protéger nos milieux naturels et humides d'intérêt, et puis c'était une question qui était très difficile puis j'essayais aussi un peu de réfléchir, monsieur Morissette.

30 À peine adopté, le règlement de contrôle intérimaire était déjà contesté et il y a eu un demi milliard de poursuite par la CMM -- par les promoteurs, finalement, vers la CMM. C'est un projet qui a été... le RCI comme tel a été très difficile à adopter au niveau du comité exécutif de la CMM directement parce qu'elle est composée de maires, et on sait que les maires, pour... il y a peu de maires qui sont sensibles à l'environnement, et il y a une nouvelle vague de maires, maintenant, qui sont arrivés avec des valeurs plus écologiques, si on peut dire, et qui ont poussé, finalement, vers l'adoption de ce règlement de contrôle intérimaire, mais il a fallu beaucoup le moduler pour qu'il soit accepté par l'ensemble des maires. Il y a des maires aussi qui ont très peur des poursuites judiciaires, avec raison.

40 Alors donc, il y a la Loi sur l'expropriation qui a été adoptée dernièrement qui va aider les

5 municipalités, sûrement, puis on espère, dans le futur, que les municipalités vont avoir le courage et les valeurs aussi, dans le contexte où on est là et dans l'urgence d'agir, de protéger toujours plus leurs milieux naturels et humides pour entrer dans les cibles de la COP15 qui sont, vous le savez, 30 % de conservation, mais aussi 30 % de restauration de nos milieux abîmés.

Ça fait que c'est ces deux points-là que j'avais envie de vous compléter par rapport à mon intervention d'hier et puis je ne sais pas si vous avez des questions. En fait, c'est un complément de ce que j'ai présenté hier.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci beaucoup, madame Clermont.

Monsieur Zayed, avez-vous une intervention?

15 **M. JOSEPH ZAYED :**

20 Une courte intervention. Tout d'abord, merci, madame Clermont. Je voulais savoir quel est...est-ce que c'était indiqué l'origine de ce dossier qui a été finalement... qui a abouti aujourd'hui avec une subvention de huit cent quelques mille dollars?

M^{me} SYLVIE CLERMONT :

25 L'origine. J'ai justement le texte devant moi, ça a été publié par le cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, en collaboration avec le cabinet du ministre des Affaires municipales. Économie... je ne sais pas comment répondre davantage à votre question.

M. JOSEPH ZAYED :

30 OK.

M^{me} SYLVIE CLERMONT :

35 Mais qui est vraiment responsable, bon, « le gouvernement du Québec vient de signer une entente ». Je pense qu'il y aurait lieu de savoir exactement de quelle manière va s'articuler la signature de cette entente-là, mais je pense que c'est vraiment un momentum à saisir pour trouver des solutions locales pour les biogaz qui sont émis avec les difficultés qu'on a par rapport à nos mégasites d'enfouissement.

40

M. JOSEPH ZAYED :

Merci, madame.

5 **M^{me} SYLVIE CLERMONT :**

Mais je ne peux pas... malheureusement, ça a été émis il y a deux jours, donc j'imagine que... mais je vous laisse creuser ça davantage.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, madame Clermont, je vous souhaite une belle fin de journée.

15 **M^{me} SYLVIE CLERMONT :**

Ça m'a fait plaisir.

20 **RECTIFICATIONS**

LE PRÉSIDENT :

25 Bon, écoutez, je vous rappelle, pour ceux qui veulent se prévaloir du droit de rectification, que le registre est ouvert, toujours, pour le droit de vérification; que c'était la dernière intervention, donc le registre pour les interventions est fermé.

Pour le droit de rectification, il y a une personne qui s'y est inscrite, je vais l'appeler à l'avant, c'est monsieur François Laflamme.

30 Bonjour, monsieur Laflamme. Donc, je vous rappelle, pour les droits de rectification, bref et factuel, vous rectifiez des quantités, des informations, mais c'est en une minute maximum.

35 **M. FRANÇOIS LAFLAMME**

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

40 OK. Alors, dans mon mémoire hier, j'ai parlé que les alternatives à l'utilisation du biogaz, on

pouvait en faire... l'utiliser dans des serres ou même en faire de l'électricité, et à cet effet, j'ai été surpris d'entendre hier, quand monsieur Simon Mercier de WM est venu mentionner, à la suite d'une question de monsieur Zayed, que l'électricité avait été analysée, mais que ça n'avait pas été retenu.

5 Alors, dans mes lectures, le BAPE, dans le rapport du... votre rapport 311 du BAPE de mars 2014...

LE PRÉSIDENT :

10 Je vous arrête tout de suite, monsieur Laflamme.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

15 Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Vous êtes en train d'aller dans une analyse d'un commentaire. Quel est le fait, quelle est la quantité que vous voulez rectifier par rapport au mémoire qui a été présenté, là?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

25 Oui, alors...

LE PRÉSIDENT :

30 Je n'ai pas très bien compris. Est-ce que vous voulez rectifier votre mémoire ou le mémoire de WM?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

35 Non, bien, c'est la précision... bien, non, c'est la réponse à la question de monsieur Mercier à l'effet qu'au lieu de brûler le gaz en torchère, qu'on pourrait en faire facilement de l'électricité et le mettre sur le *grid* d'Hydro-Québec. Le site de Lachute appartient à Waste Management depuis plusieurs années, alors monsieur Mercier est parfaitement... devait être au courant, il dit que ça fait 20 ans qu'il travaille là puis le rapport a sorti en mars 2014, ça ne fait que neuf ans et demi.

40 Alors, c'est facile de faire de l'électricité, et cette demande-là, dans le rapport 311, eux, produisaient de l'électricité, déjà, avec sept génératrices, et le but de ce rapport-là, c'est d'en rajouter trois autres. Alors, ils peuvent facilement utiliser le biogaz au lieu de le brûler, en faire de l'électricité

pour le mettre dans le réseau.

LE PRÉSIDENT :

5 Vous êtes dans l'opinion. Vous êtes dans l'opinion, monsieur Laflamme, là, je suis vraiment désolé.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

10 Mais c'est quand même un fait, c'est quand même un fait. C'est un fait, c'est un fait, vous irez relire cette documentation.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci pour l'information.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

20 Merci de m'avoir accueilli aussi.

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne fin de journée, monsieur Laflamme.

25 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

C'était une réponse à votre question d'hier.

30

MOT DE CLÔTURE

LE PRÉSIDENT :

35 Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau gazoduc TQM à Mirabel.

40 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au bureau et pour le site Web du BAPE. Pour ceux qui n'auraient pas de connexion

Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir de la bibliothèque de Sainte-Sophie. Plusieurs des documents sont aussi offerts en version papier à l'hôtel de ville de Sainte-Sophie, juste à côté.

5 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 24 janvier pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en avvertir Mathieu Giroux, coordonnateur du secrétariat de la commission, à la table à l'arrière. À défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

10 La commission d'enquête poursuit ses travaux et son rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 4 avril 2024.

15 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de son rapport et de celui du BAPE que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

20 Nous tenons à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui y ont participé en posant des questions, en nous transmettant un mémoire, un commentaire ou encore une image commentée, ou encore en s'exprimant en séance publique. Nous remercions également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique. Je tiens également à remercier toute l'équipe technique, l'équipe du BAPE d'avoir rendu
25 possibles ces séances publiques. Je remercie également mon collègue, monsieur Zayed, et je vous souhaite à tous une belle fin de journée. Merci beaucoup, au revoir.

30

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 22

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

35

40

Je, soussignée, MARIE-ANNE RENÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

5 Et j'ai signé,



10 Marie-Anne René, s.o.

15

20

25

30

35

40